388 w 6 (A) *

VILLE DE LILLE

PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 13 mai 2002.

La séance est ouverte à 17 heures 20 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire - Monsieur PECHARMAN, vous faites l'appel s'il vous plaît.

(Monsieur PECHARMAN procède à l'appel nominal)

Présents: Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mmes BOCQUET, BOUCHART, M.CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M.CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DA SILVA, DAVAL, MM.DECOCQ, DEGREVE, Mme DEMESSINE, M. de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mme ESCANDE, M. FALISE, Mmes FILLEUL, FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mmes MAHIEU, MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, Mme MERLIN, MM. ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, Mme PHEULPIN-COQUEL, M. PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, MM. RICHIR, ROMAN, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, SINAGRA, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés: MM. LENGLET, MOREAU (pouvoir), MUTEZ.

Merci.

Monsieur le Maire Honoraire, mes chers collègues, nous allons avoir la séance du Conseil Municipal.

Je souhaitais tout d'abord que nous rejoignions l'hommage national, rendu aujourd'hui à Cherbourg, aux victimes de l'attentat survenu le 8 mai dernier à Karachi où 14 personnes, dont 11 de nos compatriotes, ouvriers et techniciens de la Direction de la Construction Navale, ont été tuées et plusieurs autres blessées.

Au nom du Conseil Municipal de Lille et des Lilloises et des Lillois, je souhaitais associer la Ville de Lille à cet hommage national et témoigner aux familles et aux proches des victimes notre compassion et bien sûr notre solidarité vis-à-vis des blessés.

Nous pouvons tous souhaiter que l'enquête en cours permette d'établir les responsabilités dans cet attentat dont on soupçonne fortement qu'il soit lié au contexte international que nous connaissons depuis le 11 septembre.

Mais quelles que soient les réponses ou les confirmations apportées dans les jours qui viennent, une nouvelle fois, des hommes viennent d'être tués aveuglément, symboliquement, parce qu'ils incarnaient leur pays, le nôtre, aux yeux de terroristes qui ont commandité et mis en œuvre cet attentat.

Cette tragédie qui touche aujourd'hui la France après de nombreux autres pays dans de multiples attentats survenus ces dernières années partout dans le monde ne peut que renforcer la détermination des démocrates à agir pour un règlement négocié des conflits et à refuser le chantage de la terreur.

Aussi je vous propose maintenant, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs à l'aune de ce qui a pu être fait dans notre pays aujourd'hui, que nous observions ensemble une minute de silence à la mémoire des 11 victimes de l'attentat de Karachi.

(minute de silence)

Je vous remercie.

Nous passons au carnet.

Nous avons appris récemment le décès de Monsieur Cyril MASSELOT le 2 mai 2002 à l'âge de 72 ans. C'était un ancien Conseiller du quartier de Vauban-Esquermes, très connu pour son engagement militant dans le quartier au service des habitants.

Je voudrais au nom du Conseil Municipal renouveler ce soir à toute sa famille et à ses amis nos sincères condoléances.

Plusieurs de nos collègues viennent d'être nommés à des postes importants, des postes d'intérêt général. Je souhaite donc les en féliciter.

Patrick KANNER: nous avions parlé récemment déjà de son engagement fort en faveur de l'action sociale, aussi bien dans notre Ville que dans le Département. En voici une nouvelle confirmation puisqu'en sa qualité de Président de l'UNCCAS, Patrick KANNER vient d'être nommé au sein du Conseil d'Administration du groupe d'intérêt public qui porte création de l'Institut National du Vieillissement, mis en place par Madame Paulette GUINCHARD-KUNSTLER.

Tous ceux qui s'intéressent aux problèmes du vieillissement et aux problèmes des personnes âgées dans notre ville ne peuvent que se réjouir qu'un Adjoint de cette qualité puisse représenter l'UNCCAS mais aussi, nous n'en doutons pas, la Ville de Lille par son intermédiaire.

Monsieur RICHIR, notre collègue qui est par ailleurs médecin, comme vous le savez, vient d'être élu Président du Conseil d'Administration de l'Université Catholique de Lille et succède à Monsieur Hugues DUBLY.

Je voudrais là aussi l'en féliciter au nom du Conseil Municipal de Lille, sachant combien notre Université Catholique est présente dans la ville et importante dans ses différentes fonctions bien évidemment d'études et d'enseignement mais aussi de recherche. Je tenais à l'en féliciter.

Il y a un changement au sein du Conseil Communal d'Hellemmes dont Monsieur Gilles PARGNEAUX, Maire Délégué, nous a fait part.

En effet, Monsieur Vivian RINGOT remplace dorénavant Madame Stéphanie FRELON-MAUCOURANT qui a souhaité, pour des raisons personnelles, mettre un terme à ses fonctions d'élue.

Nous souhaitons donc la bienvenue à Monsieur RINGOT -c'est le benjamin, alors, c'est parfait- et nous lui adressons nos encouragements pour cette mission.

Je voudrais aussi vous faire part de changements au sein de la Direction Générale des Services de la Ville de Lille.

Tout d'abord, Monsieur Jean-Louis BAJU, Directeur Général Adjoint des services chargé des ressources humaines, prendra le 1er juin prochain la responsabilité du Centre de Gestion du Nord. Monsieur BAJU était entré à l'Hôtel de Ville en 1971 en qualité de rédacteur à la Direction du Personnel. Il a rempli toutes les tâches dans cette direction, a gravi tous les échelons dans sa spécialité, la gestion du personnel territorial, domaine qu'il n'a jamais quitté.

A quelques semaines de son départ, je voulais le remercier de son investissement constant dans la gestion des personnels de notre Ville. J'aurai l'occasion de le faire de manière plus approfondie le 23 mai prochain, au cours d'une manifestation de sympathie que nous avons organisée pour son départ. Mais je souhaitais bien sûr en informer le Conseil Municipal et vous annoncer qu'il est remplacé à ce poste par Monsieur Didier VANCAYZEELE bien connu dans notre ville puisqu'il a rejoint les services municipaux lillois le 1er janvier 2000, après avoir été successivement attaché territorial, secrétaire général d'une moyenne commune puis directeur général adjoint d'un établissement public intercommunal.

Nous lui adressons tous nos encouragements pour ses nouvelles fonctions. Il est donc adjoint au directeur général des services chargé des ressources humaines, des affaires juridiques, des services à la population et des mairies de quartiers.

Je voudrais aussi vous annoncer l'arrivée prochaine à l'hôtel de ville de Monsieur Philippe DELAHAYE, actuellement directeur général des services du cadre de vie et de l'aménagement à la Ville de Roubaix. En effet, après le départ l'été dernier de Monsieur Michel COSSART, directeur général des services techniques, nous avons réfléchi notamment avec Régis CAILLAU, directeur général des services, à une réorientation de ce poste stratégique qui est celui de l'urbanisme afin d'accorder une place importante, au sein de ce service, à l'espace public dans ses diverses composantes et à la qualité de la ville au sens large.

Monsieur DELAHAYE prendra donc ses fonctions comme directeur général chargé à la fois de l'urbanisme, de l'espace public et du cadre de vie, de la qualité de la ville au 1er juin prochain. Nous nous réjouissons qu'une personne ayant déjà une expérience approfondie des grands projets comme de l'action quotidienne dans les quartiers nous rejoigne.

Ces changements prochains ou acquis dans la direction générale de la Ville me donnent l'occasion de saluer le directeur général des services, Régis CAILLAU, et l'ensemble du personnel à qui je renouvelle à cette occasion toutes nos marques de confiance.

<u>Chemise n°1</u> <u>Rapporteur : Madame le Maire,</u>

02/428: Motion concernant la situation au Proche-Orient.

J'en viens, toujours dans ces communications, à une motion que les groupes politiques de la Majorité ont souhaité prendre au sujet de la situation à Naplouse, notre ville jumelée.

Je lis cette motion.

« Depuis septembre 2000 et particulièrement depuis quelques semaines, l'histoire est une nouvelle fois tragique au Proche-Orient, dans cette région qui est l'épicentre de douleurs et de drames humains issus de l'incapacité à dialoguer et à progresser vers la paix et vers un règlement négocié entre Israéliens et Palestiniens.

Après les négociations d'Oslo et la poignée de mains entre Yasser ARAFAT et Yitzhak RABIN en septembre 1993, nous avions pu espérer un temps que ce terrible et long conflit allait trouver son aboutissement.

Depuis, trop de faits négatifs se sont accumulés : poursuite de l'installation de colonies de peuplement, retard de signature, renégociation partielle ou totale de certains points, attentats suicides contre la population israélienne, nouvelles incursions militaires en Palestine, reprise de l'Intifada.

Devenu Premier Ministre au printemps 2001, Ariel SHARON, suite aux multiples et odieux attentats suicides commis depuis plusieurs mois par les terroristes contre la population civile israélienne, 300 personnes tuées à ce jour, engage dans les territoires de l'Autorité Palestinienne une opération militaire sans précédent par son ampleur et par ses destructions.

La souffrance causée par les terroristes à la population d'Israël ne justifie pas qu'une souffrance encore plus grande soit imposée à la population de Palestine qui compte aujourd'hui plus de 1.500 morts au terme d'une campagne de destruction des principales villes palestiniennes et des camps de réfugiés, ainsi que des centres de commandement et de décision de l'Autorité Palestinienne.

Nous condamnons l'humiliation d'un peuple et de ses dirigeants au nom de la lutte contre le terrorisme qui ne peut être conduite au mépris du droit international par un pays doté des institutions d'un Etat de droit.

Notre condamnation s'adresse uniquement au responsable de cette action militaire, le Premier Ministre d'Israël, et non bien sûr à la population de son pays à laquelle nous exprimons notre compassion dans les heures difficiles qu'elle connaît comme à la population palestinienne.

Au moment où un calme relatif semble revenir sur place, nous réaffirmons que plus que jamais la résolution 1397 de l'ONU du 13 mars 2002 qui a englobé les résolutions 242 de 1967 et 338 de 1973 est la pierre angulaire de l'avenir d'Israël et de la Palestine.

La seule solution passe par la mise en place immédiate d'une force d'interposition, le retrait de l'armée israélienne des territoires palestiniens, la fin des attentats suicides et l'acceptation par les deux parties de la coexistence. Reconnaissance d'une part du droit d'Israël à vivre en paix dans ses frontières, reconnaissance d'autre part du droit des Palestiniens à avoir une terre et un Etat.

La Ville de Lille apportera son soutien aux initiatives prises par les pacifistes des deux camps.

Par ailleurs, la Ville de Lille jumelée avec la ville de Naplouse en Palestine s'est mobilisée auprès de sa ville sœur où près de 100 personnes ont été tuées et plusieurs centaines blessées par les bombardements. En outre, les réseaux sanitaires, les installations publiques, les équipements collectifs, le patrimoine et les lieux de culte ont été détruits.

Nous avons lancé une campagne de dons auprès de la population lilloise et mis à la disposition des autorités de Naplouse des moyens humains, techniques et sanitaires, notamment par l'intermédiaire des services municipaux, communautaires, d'EDF, des Eaux du Nord, du SDIS et du CHRU de Lille.

Une délibération portant sur un soutien financier de 150.000 euros exclusivement destiné à des actions humanitaires va vous être présentée ce soir.

Enfin, une délégation d'élus des différents groupes de la Majorité et de l'Opposition municipales se rendra dans quelques jours sur place, dès que cela sera possible.

La Ville de Lille remercie les partenaires institutionnels et associatifs qui ont participé à cette action de solidarité notamment ceux impliqués dans la mise en œuvre de la semaine Solidarité Naplouse qui s'est tenue récemment à Lille et a proposé à nos concitoyens un programme d'expositions, de concerts, de films et de débats.

Nous formons le vœu ardent que les armes se taisent définitivement, que les voix du dialogue puissent à nouveau être entendues de l'autre côté de la Méditerranée.

Les événements qui se déroulent au Proche-Orient depuis plusieurs mois et particulièrement depuis l'entrée dans les territoires palestiniens de l'armée israélienne ont provoqué dans notre pays des débats, ce qui est normal en démocratie, mais aussi malheureusement des actes inacceptables.

En effet, certains s'en sont pris à nos concitoyens de confession juive ainsi qu'à leurs lieux de culte dans plusieurs régions de France.

Nous condamnons ces exactions qui ne peuvent être acceptées, quels que soient les sentiments que l'on peut par ailleurs éprouver devant cette guerre.

Nous réaffirmons notre adhésion à une conception laïque et humaniste des Etats, fidèles au principe universaliste de notre société et à nos institutions républicaines.

Certains lieux de culte musulmans ont par ailleurs été victimes d'agressions ou de menaces. Tous les lieux de culte doivent être protégés, ceci est vrai pour toutes les religions. Nous combattons de même toutes les discriminations.

Nous remercions les Lilloises et les Lillois qui, dans leur immense majorité, ne cessent de démontrer par leurs comportements quotidiens leur volonté de vivre la fraternité et la pluralité des cultures qui constitue l'une des forces de notre ville. Cette volonté est un message précieux que nous devons entendre attentivement au moment où notre pays s'interroge sur les évolutions sociales et politiques qu'il veut engager et sur la communauté nationale que nous constituons. »

(Monsieur BERNARD demande la parole)

Il n'y a pas de débat sur cette motion. Il y aura tout à l'heure une délibération sur l'aide à la ville de Naplouse. Nous en avons parlé tout à l'heure en Conseil privé.

Je souhaitais revenir aussi sur le drame qu'a vécu la ville d'Erfurt, notre ville jumelée depuis 1988.

<u>M. BERNARD</u> - Cette motion ne figurait pas dans les documents et vous venez de faire un long discours qui met en considération un certain nombre de propos. Je souhaiterais avoir la parole.

<u>Madame le Maire</u> - Les communications du Maire ne sont jamais délivrées auparavant. Nous l'avons faite avec l'Opposition Républicaine, ce qui est bien naturel.

M. BERNARD - Vous l'avez distribuée à un certain nombre de Conseillers et pas à l'ensemble du Conseil Municipal.

<u>Madame le Maire</u> - Nous l'avons fait à l'Opposition républicaine comme à la Majorité et je l'assume totalement.

Je voudrais parler du drame d'Erfurt puisque, effectivement, une autre de nos villes jumelées a vécu une matinée particulièrement sanglante au lycée Gutenberg où un jeune homme de 19 ans a ouvert le feu, tuant 17 personnes avant de se donner la mort.

L'émotion soulevée a été considérable en Allemagne mais aussi dans notre pays et à Lille en particulier, rappelant bien évidemment la tuerie perpétrée à Nanterre le 27 mars dernier.

C'est tout un pays qui a été sous le choc et qui se pose encore et toujours la question de la circulation et de la possession d'armes. Cela est vrai en Allemagne, cela est vrai pour nous-mêmes.

Aujourd'hui, en mon nom personnel et au nom de tous mes collègues du Conseil Municipal, je tiens à présenter nos sincères condoléances aux familles des victimes et j'adresse à nouveau ma plus vive sympathie et mon profond soutien au Maire de cette ville, Monsieur Manfred OTTO RUGE, à qui j'avais transmis, dès le jour du drame, un message de sympathie attristée de la part du Conseil Municipal de Lille.

Un mot maintenant pour vous dire que la Ville de Lille a été particulièrement heureuse d'accueillir le 77ème Congrès de l'Union Nationale des Combattants au cours du dernier week-end.

C'est la cinquième fois, en 70 ans, que cette organisation qui regroupe aujourd'hui plus de 300.000 adhérents a choisi notre ville pour se rencontrer.

Je voudrais dire que l'Union Nationale des Combattants, qui regroupe, quels que soient leur grade, leur engagement, le conflit auquel ils ont participé, les anciens combattants, exprimant ainsi leur solidarité vis-à-vis d'eux, vis-à-vis de leurs droits et vis-à-vis de leurs familles, est une organisation qui montre combien la solidarité peut effectivement être une réalité en la matière. Elle défend, vous le savez, le droit des combattants et de leurs familles.

Mais au-delà, et comme les organisateurs de ce congrès l'avaient choisi, ils sont aujourd'hui la mémoire vivante —c'était d'ailleurs ce thème qu'ils avaient choisi- du courage des hommes et des femmes qui se sont battus pour leur pays et pour la paix.

C'est donc avec beaucoup de plaisir et même d'émotion et d'honneur que nous avons accueilli près de 4.000 anciens combattants qui se sont réunis ici dans notre ville.

Nous avons remis la médaille de la ville à trois membres de l'UNC particulièrement actifs et que la Ville de Lille se devait d'honorer : Colette GHASE, Bernard WATTEAU et Joël TRICOT, de même que Hugues DALLOT, le Président de l'Union Nationale des Combattants a quant à lui remis la médaille d'Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur à Victor BLANQUART, Vice-Président National et notre Président Départemental de l'UNC.

Je souhaitais d'ailleurs le remercier bien vivement parce que lui-même ainsi que Jean-Claude RENARD, Président de l'UNC Lille, ont beaucoup œuvré pour que ce congrès ait lieu dans notre ville et pour que l'ensemble des travaux soient conduits dans les meilleures conditions.

Je voudrais remercier l'ensemble des élus et particulièrement Pierre de SAINTIGNON qui accompagnaient le congrès pendant ces trois jours mais aussi les services municipaux et je le fais au nom du Président de l'UNC, ainsi que les services du Palais des Congrès et du Zénith qui ont fait en sorte que les déplacements, l'organisation, l'accueil se fassent dans les meilleures conditions pour

des hommes et des femmes qui sont âgés et parfois blessés et qui ont été extrêmement heureux d'être accueillis avec cette chaleur dans notre ville. C'était encore une fois pour nous un honneur et une grande émotion que de les recevoir.

J'en viens à deux communications rapides et beaucoup plus gaies que, malheureusement, l'actualité plutôt sombre que j'ai évoquée jusqu'à présent.

Vous dire que nous sommes allées, avec Michelle DEMESSINE, accueillir hier l'équipe féminine du Lille Hockey Club qui a remporté samedi le Championnat de France de hockey sur gazon. Nous félicitons chaleureusement les joueuses et le staff, l'entraîneur Yves SOYEZ et le Président de Club, Monsieur DELEMAZURE.

Après les garçons qui avaient remporté le championnat en 2001 et qui se classent aujourd'hui parmi les meilleures équipes européennes, les filles du Hockey Club de Lille renouvellent l'exploit en 2002. Je crois que la Municipalité avait bien fait d'investir, si je puis dire, dans un nouveau terrain qui permettra à ces équipes de continuer leur exploit et nous l'espérons, en tout cas, nous le disons aux filles du Hockey Club, des classements européens aussi importants que celui qu'elles viennent d'obtenir au Championnat de France. Nous leur adressons une fois de plus toutes nos félicitations.

Je voudrais enfin vous informer -vous disposez d'une affiche « La propreté, c'est notre affaire à tous »- du plan propreté et de la campagne propreté que nous venons de lancer.

Je rappelle que nous avions déjà pris deux décisions importantes : un nouveau cahier des charges pour le nettoyage des espaces publics, un nouveau règlement de propreté plus précis, qui fixe des sanctions en cas de non respect. Je crois que les choses s'améliorent, lentement mais sûrement. Il faut maintenant que chacun dans notre ville comprenne que la propreté c'est l'affaire de chacun, avec trois règles qui sont déclinées dans cette campagne, qui est à la fois une campagne d'affichage et une campagne de documents qui seront déposés dans toutes les boîtes aux lettres de Lille à partir d'aujourd'hui.

La règle n°1 c'est « pas de vrac, pas de sac, la poubelle, c'est plus propre ». Nous mettons à la disposition de chaque famille lilloise un container ou une poubelle à la taille qu'elle souhaite et qu'elle peut récupérer à un endroit bien précis. C'est ce qui est rappelé dans ces documents.

La règle n°2 c'est « Vite ramassé, vite rangé » qui rappelle que les poubelles doivent être sorties et rentrées au moment le plus proche du ramassage. Là aussi, avec un numéro de téléphone qui peut rappeler à chaque habitant le jour et l'heure des ramassages dans son quartier.

Et puis la règle n°3 c'est que, après l'information, il faut effectivement des sanctions. Les pollueurs seront donc aussi les payeurs dans notre ville. Nous mettons là en application l'arrêté que nous avions pris. Cette campagne fait l'objet, comme je l'ai dit, d'un affichage Decaux et d'un « toutes boîtes ».

Par ailleurs, dès que ce message sera bien passé, une seconde campagne aura lieu sur les déjections canines. J'espère ainsi que chacun prendra effectivement ses responsabilités pour que notre ville soit plus propre.

02/293 - Séance du 25 mars 2002 - Procès-verbal.

<u>02/294</u> - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

- 02/295 Conseils de quartier Vacance de sièges Désignation de membres.
- 02/296 Subvention à l'Association LOSC Lille Métropole Seconde répartition.
- 02/424 Relations entre la Ville de Lille et la S.A.S.P. du L.O.S.C. Convention d'occupation.
- 02/425 Relations entre la Ville de Lille et le LOSC Protocole d'accord.

Adoptés.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, j'en ai terminé avec les communications. Je passe, si vous le voulez bien, aux dossiers du Maire, pour vous dire deux mots des accords que la Ville de Lille vient de passer avec l'Association et la Société du LOSC puisque les précédents protocoles d'accord venaient à échéance et que nous devions prendre en compte les nouvelles dispositions législatives de la loi Buffet sur l'organisation du football professionnel.

Nous avons engagé dès avril 2001 des négociations avec les dirigeants du club, de même que l'Association du LOSC a négocié avec le club. Ces discussions ont porté sur l'engagement budgétaire de la Ville vis-à-vis de l'Association et de la Société et sur l'évolution des dépenses du centre de formation et sur leur prise en charge par la Société, sur le versement des royalties par la Société et sur la livraison d'un grand stade dont Pierre MAUROY a porté et porte le projet au niveau de la Communauté Urbaine.

Nous avons donc renégocié ces contrats qui venaient à expiration et qui n'étaient plus conformes à la nouvelle loi.

Le protocole d'accord solde la participation de la Ville de Lille à l'équilibre des comptes de juin 1999, règle les désaccords financiers entre la Ville, l'Association et la Société, évite tout recours sur les litiges liés à l'absence de versement de royalties par la Société et la non livraison du stade au 1er janvier 2003.

La convention entre l'Association et la Société maintient la gestion du centre de formation dans l'Association, ce qui est très important pour le lien avec les équipes amateurs, en précisant les règles de fonctionnement et d'engagement des dépenses. Dorénavant, ce sera la société qui prendra en charge la totalité des frais du centre de formation qui ne relèvent pas des missions d'intérêt général et donc qui ne peuvent plus être portés, comme c'était le cas jusqu'à présent, par les collectivités publiques.

Par ailleurs, la Société reversera 10% du chiffre d'affaires provenant de la vente des produits dérivés ainsi que 10% des sommes perçues au titre des transferts de joueurs formés par le centre de formation.

Deux textes fixent le cadre des relations entre la Ville de Lille et le LOSC pour les prochaines saisons, en dehors de l'absence de recours sur les litiges précédents, la livraison du stade avant le 31 décembre 2004. C'est l'occasion pour moi de rappeler, après que Pierre MAUROY l'ait déjà fait au niveau de la Communauté Urbaine, que les travaux qui avaient été réalisés par la Ville et par la Communauté Urbaine permettaient effectivement de démarrer les aménagements du stade à la fin de cette année mais que les dirigeants du LOSC souhaitent, pour des raisons sportives que nous acceptons bien évidemment, que nous reportions le début de ces travaux à la fin de la saison 2002-2003 pour une livraison du stade qui devrait avoir lieu avant le 31 décembre 2004. C'est donc pour des raisons sportives qu'il y a un recul de moins d'un an, de la construction du stade.

La Ville ne se porte plus garante pour les autres financeurs. Elle apporte à la Société, dans le cadre de la loi, 305.000 euros pour les deux prochaines saisons, puis diminuera sa participation de 50% à compter de 2004.

Dès cette saison, la Société prendra en charge la totalité des frais d'entretien du stade Grimonprez-Jooris, versera un loyer, mettra à la disposition de la Ville le stade pendant 12 soirées et 12 après-midi, ce qui nous permettra, puisque nous devrions avoir un terrain synthétique, d'utiliser le stade pour les équipes amateurs de notre ville, voire même pour des rencontres interclubs. Je crois que c'est une bonne façon de faire en sorte que Grimonprez-Jooris, stade très cher aux Lilloises et aux Lillois, puisse être ouvert à des clubs de la ville et de la Communauté Urbaine pour les années qui viennent.

Ces conventions renouvellent, conformément à la loi, le cadre juridique et financier de nos relations avec le club. Je voulais vous en donner les principaux éléments, sachant que, bien évidemment, ces projets de conventions sont aujourd'hui dans vos dossiers.

J'en ai, pour ma part, terminé avec les communications et je passe tout de suite la parole à Christian DECOCQ pour une question orale à laquelle Monsieur CACHEUX répondra puis Monsieur QUIQUET.

<u>02/427</u> - Stade Grimonprez-Jooris - Désignation des membres de la commission pour le transfert du stade à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Adopté.

M. DECOCQ - Deux réponses à une petite question, c'est trop ...

J'en profite d'ailleurs, Madame le Maire, chers collègues, pour vous rappeler la règle du jeu que je m'impose scrupuleusement, il s'agit d'une question, elle est donc exprimée sous forme interrogative et je prendrai les réponses telles qu'elles me viendront. Cet exercice n'a pas d'autre objet.

Je vous lis, conformément à notre procédure, la question qui est posée.

« Ces dernières années, le quartier de la Treille a connu divers aménagements attendus parmi lesquels l'achèvement des travaux de la cathédrale, l'embellissement de son environnement direct et la réalisation du passage reliant la rue Esquermoise à la Treille.

C'est dans ce contexte que l'on a appris il y a quelques semaines qu'un permis de construire avait été publié pour permettre l'édification d'un immeuble destiné à accueillir des appartements, commerces et un parking, en lieu et place des jardins de la Treille.

Depuis lors, une forte mobilisation des habitants du quartier a vu le jour et une pétition contre ce projet de construction aurait même recueilli plus de 5.000 signatures.

Devant une telle mobilisation et considérant aussi la rareté des espaces verts de convivialité dans ce secteur de la ville très urbanisé, ma question sera triple.

Tout d'abord, quelle leçon pratique en terme de procédure d'information et de concertation comptez-vous tirer de ce conflit qui voit s'opposer la légalité du formalisme de la délivrance d'un permis de construire et la légitimité des revendications des citoyens plaidant pour leur cadre de vie ? Ensuite, la réaction des habitants du quartier peut-elle vous conduire à substituer à ce projet de construction l'aménagement d'un espace qui resterait ouvert au public et préserverait d'abord et avant tout le jardin dans son esprit actuel ?

Enfin, et en cas de réponse négative à cette dernière question, comment et au nom de quelles considérations d'urbanisme comptez-vous justifier la poursuite de ce projet ? »

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Madame le Maire, mes chers collègues, dans ce dossier de la Treille comme dans tous les autres dossiers, notamment ceux qui sont un peu sensibles, je crois que le rôle de la Municipalité est de faire prévaloir l'intérêt général, de trouver les meilleurs compromis entre les préoccupations différentes et bien entendu de respecter le droit, en l'occurrence, le droit de l'urbanisme.

Or, l'intérêt général dans ce secteur si sensible de la ville c'est d'abord le plan de sauvegarde et de mise en valeur qui nous le dicte et qui nous donne les indications.

Que dit sur le secteur de la Treille le plan de sauvegarde ?

De manière très synthétique, c'est que la Treille est un bâtiment relativement quelconque. J'ai le souvenir, et Pierre MAUROY certainement aussi, de nombreuses conversations avec le Père VILNET où l'Evêque de Lille nous disait très simplement que si cette cathédrale n'avait pas été construite avec l'argent des fidèles, le lieu de l'évêché serait probablement l'église Saint-Maurice.

Donc, le secteur sauvegardé met l'accent là-dessus en signalant que sa vision, sa perception n'est acceptable, avec le déséquilibre qui existe entre la masse de la cathédrale et les maisons de ville qui sont autour, que lorsqu'on voit cette cathédrale de très loin ou de très près.

Or, le seul endroit où on a une vision globale qui n'est ni très loin, ni très près, c'est bien entendu de la rue du Cirque. D'où la recommandation qui nous est faite de reconstruire le long de la rue du Cirque. Et pour montrer qu'il ne s'agit pas de travestir ce qui a été écrit dans le secteur sauvegardé, page 74, je vais vous en donner une lecture très rapide.

« La cathédrale dans son environnement.

Malgré son édification pourtant ambitieuse, aucun des processus d'accompagnement urbain prévus lors de la conception de la cathédrale au XIXème siècle n'a abouti.

L'examen des perceptions fait apparaître une diversité de points de vue qui pour l'essentiel ont pour point commun de n'autoriser que des cadrages partiels. (page 74)

Ces perceptions sont de deux types : les perceptions statiques, les vues lointaines très limitées ne laissent entrevoir que les parties hautes de l'édifice. Les vues rapprochées qui, au travers du front bâti, ménagent des perceptions cadrées et partielles sur la cathédrale.

Le parcours autour de la cathédrale permet des vues rapprochant des masses bâties d'échelles très différentes. »

Et il ajoute : « Les seuls dysfonctionnements manifestes échappant à ces deux logiques sont les vues possibles à partir de la rue du Cirque sur la façade -qui à l'époque étaient inachevée- de la cathédrale.

La discontinuité du front bâti de la rue du Cirque inverse les rapports qualitatifs qu'entretient l'édifice avec son environnement. De là, la cathédrale s'impose par sa masse, visible dans sa globalité. »

Et il conclut : « Il apparaît positif de corriger la séquence urbaine de la rue du Cirque en permettant de rétablir un bâti, qui est d'ailleurs l'ancien lieu de la Cour Gilson, en continuité de l'alignement existant. »

Voilà la première préoccupation que nous avons prise en compte sur ce dossier de la Treille.

C'est donc à partir de là que nous avons travaillé depuis plus de dix ans, et pas depuis quelques semaines.

En réduisant la taille du projet, je rappelle qu'au départ, même selon la recommandation de l'architecte du secteur sauvegardé, la constructibilité se rapprochait du campanile. Nous avons réduit le projet, tant en hauteur qu'en emprise, et cela, nous l'avons fait de façon à ce que le bâtiment soit tout à fait égal à ce qui existe d'ores et déià sur la rue du Cirque.

Deuxièmement, en confirmant la réalisation d'un espace vert important et de qualité.

Et cette demande émane depuis des années et des années des riverains et en particulier de la Renaissance du Lille Ancien.

Je rappelle que dans le cadre du travail mené sur la révision du secteur sauvegardé, c'est à la demande de Renaissance du Lille Ancien que nous avons réduit le projet pour préserver la motte féodale.

Aujourd'hui, 4.000m² sur la partie Est de la cathédrale seront aménagés en jardin alors que la construction réalisée dans la fidélité au plan de sauvegarde a une emprise de 1.282 m².

On a d'ailleurs amorcé la réalisation de ce jardin en supprimant un parking de 120 places, considérant que les voitures pouvaient aller se garer avenue du Peuple Belge, et en réalisant un aménagement sommaire.

Non seulement le compromis qui a été réalisé a permis de prendre en compte ces deux préoccupations majeures, mais le dossier a également permis de contribuer au règlement de trois autres problèmes importants sur le secteur.

Premièrement, la suppression de tout stationnement parasitaire autour de la Treille puisque, à travers un projet de parking souterrain, très supérieur aux besoins de l'opération, 25 logements et un certain nombre de commerces, nous mettons en sous-sol les voitures qui actuellement stationnent sur une parcelle contiguë à l'arrière d'une opération réalisée rue des Chats Bossus, stationnement qui est réalisé sur un terrain classé TCA.

Par ailleurs, nous remettons également les quelques voitures qui stationnent devant la Centrale des Œuvres, résultat d'un permis de construire fort ancien, et nous retirons donc la totalité des voitures permettant l'aménagement de ce parvis.

Deuxième élément. Nous avons apporté une contribution non négligeable au financement de la façade de la Treille par un échange de terrains. Je rappelle que les terrains concernés étaient au départ propriété un tout petit peu de la Ville et beaucoup de la Communauté Urbaine qui les ont échangés, avec la compréhension des Domaines, avec les terrains que possédait l'Evêché tout autour de la cathédrale.

Si nous voulons un aménagement en jardin et sans doute de manière plus minérale du côté de la Centrale des Œuvres, encore fallait-il qu'on soit propriétaire des terrains.

Troisième résolution. Nous avons rendu possible l'aménagement qualitatif des piétons de l'ensemble du pourtour de la Treille, minéral du côté Est, végétal du côté Ouest, et pour cela, je l'ai dit, il fallait avoir les terrains et bien entendu retirer les voitures.

C'est donc un dossier qui, à beaucoup d'égards, sur le fond, est un dossier exemplaire. Il est assez rare que sur un dossier de ce type, on puisse ménager à ce point des préoccupations qui sont contraires.

La concertation a été permanente depuis dix ans, pas depuis quelques semaines, même si le dossier a sans doute souffert, notamment récemment, d'une information insuffisante.

Et puisque la forme est interrogative, cher collègue, je voudrais quand même ajouter un point par rapport à ce type de préoccupation.

Assez naturellement, le rôle de l'Opposition est de critiquer la Majorité ou au moins d'avoir une vigilance critique à l'égard de l'action de la Majorité. Encore faut-il connaître a minima les dossiers et ne pas s'en servir de façon caricaturale.

Il est bien compréhensible que nos concitoyens ne connaissent pas l'histoire, les évolutions et le détail des dossiers et en particulier ceux de nos concitoyens qui sont arrivés récemment dans le quartier. C'est moins excusable de la part d'un élu municipal présent depuis fort longtemps.

Ou bien il s'agit d'ignorance, et cela est tout à fait dommageable, ou bien il s'agit d'un choix politique, et cela est tout à fait regrettable.

Dans le climat actuel d'exaspération des revendications catégorielles, il n'est pas forcément souhaitable d'entretenir à dessein l'agitation sur ce type de dossier, de courir et de surfer sur toute crispation, en relayant des exigences, souvent de quelques-uns, pompeusement appelées « paroles d'habitants », même quand elles sont appuyées par un certain nombre de personnes, pas toujours lilloises d'ailleurs.

Cela est encore plus préoccupant quand, derrière l'attitude de ce collectif, se camouflent ici des préoccupations très personnelles, des revendications très égoïstes de quelqu'un qui souhaite simplement ne pas être embêté.

Je dois rappeler que sur ce dossier de permis de construire, un premier dossier a été adopté -cela ne date pas de quelques semaines- le 15 novembre 1996, après avoir fait l'objet d'un recours gracieux le 13 janvier 1997, rejeté par la Ville, il a saisi le Tribunal Administratif le 21 mars 1997. Cette requête a été rejetée le 6 novembre 1997 en première instance, et ensuite en Cour d'Appel le 21 juillet 2001. Il s'agit donc de quelqu'un qui souhaite ne pas être embêté et qui exerce un véritable acharnement.

100

Je rappellerai d'ailleurs que le dernier achamement contre un dossier de permis de construire c'était l'extension de l'hôtel de ville. Rappelez-vous, c'étaient aussi des recours qui avaient été déposés et cela avait coûté 15 MF aux contribuables lillois.

Alors, très simplement, par ce type d'attitude, quand on relaie ces préoccupations, on ne sert à l'évidence pas l'intérêt général, ni le respect des Lillois qu'on représente.

Je n'ose pas croire bien entendu qu'il s'agisse d'intérêts très ciblés dans le temps, le temps d'une campagne électorale.

Madame le Maire - Monsieur QUIQUET.

<u>M. QUIQUET</u> - Quelques mots en complément pour dire simplement que cet espace de la Treille est potentiellement un espace remarquable. Les aménagements que la Ville a entrepris et que nous allons terminer vont en faire un espace remarquable tout court.

Je veux simplement ici rappeler que sur cet espace on revient de loin. Il y a peu, cet espace était, au mieux, un terrain vague, au pire, un parking sauvage comme l'atteste une photo prise le 8 juin 2001 par un collègue, Marc SANTRE -je la tiens à votre disposition- un espace envahi de voitures.

A l'époque, effectivement, j'aurais apprécié avec Marc SANTRE la mobilisation des riverains qui se mobilisent aujourd'hui pour transformer ce qui était un parking sauvage en un espace vert fréquenté et animé.

Aujourd'hui, je considère que c'est fait puisque cet espace vert est débarrassé des voitures, puisque des lices de protection ont été posées et que des bancs ont également été posés. Nous allons entreprendre d'autres travaux de recréation du végétal.

Simplement, au-delà de cet épisode, cette mobilisation démontre qu'il y a une vraie demande de nature dans notre ville. La politique des espaces verts que nous avons votée ici unanimement le 1er février répond à cette demande très forte que nous avons aussi entendue dans les dix forums citovens.

Le plan vert que j'aurai l'occasion de présenter à l'automne sera aussi une réponse supplémentaire à cette exigence citoyenne de voir garantir dans notre ville un véritable droit à l'environnement.

J'ajoute que la Ville appuie aussi des mobilisations d'habitants. Cela est vrai à Wazemmes dans le cadre de la création d'un jardin communautaire avec les agences.

Enfin, et j'en terminerai là, je constate aujourd'hui que la politique des espaces verts que nous avons érigée avec Madame le Maire comme une priorité municipale correspond à une demande sociale très forte. Eh bien, l'Adjoint à l'Environnement que je suis ne peut que s'en réjouir.

Je vous remercie.

<u>Madame le Maire</u> - Je n'ai rien à ajouter, je crois que les deux réponses étaient précises et tout à fait remarquables.

Je voudrais préciser simplement que laisser penser qu'on pourrait faire un espace vert au bord d'une rue, ce qui est totalement dangereux, alors que nous allons en faire un de 4.000m² juste derrière, c'est peut-être défendre des choses qui ne sont pas très souhaitables pour les enfants et leurs familles.

Je vous propose que nous abordions maintenant les dossiers.

Le Front National a demandé un vote séparé sur la délibération 02/309 qui concerne des subventions à des associations sportives de Lomme.

Je mets peut-être directement au vote cette délibération 02/309.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National.

Qui vote contre : le Front National.

Adopté à la majorité.

Très bien.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND, Maire déléqué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

<u>02/307</u> - Commune Associée de Lomme - Enquête publique - Modification partielle du Plan d'Occupation des Sols.

<u>02/308</u> - Commune Associée de Lomme - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral délimitant la zone à risque d'exposition au plomb.

Adoptés.

02/309 - Commune Associée de Lomme - Subventions 2002.

Adopté à la majorité (le Front National vote contre).

<u>02/310</u> - Commune Associée de Lomme - Subvention exceptionnelle au foyer socio-éducatif du Collège Jean Jaurès.

02/311 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Enfouissement de réseaux.

02/312 - Commune Associée de Lomme - Participation des familles pour les centres de vacances.

Adoptés.

Nous passons à Monsieur VICOT pour la présentation du plan d'actions de prévention de la délinquance et de lutte contre la toxicomanie.

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur VICOT.
Adjoint au Maire

POLICE

<u>02/420</u> - Fourrière Municipale - Enlèvement de véhicules automobiles - Demande de remboursement des frais aux propriétaires.

<u>02/421</u> - Police Municipale - Réglementation - Vente d'un BIP d'accès à la borne de la zone de taxis, place des Buisses.

Adoptés.

C.C.P.D.

02/422 - Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation de Lille - Subvention 2002.

Adopté.

02/423 - Contrat de Ville - XIIème Plan - Plan d'Actions de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Toxicomanie - Programme 2002 - Adoption.

Merci, Madame le Maire.

Je voudrais présenter dans un premier temps le contrat d'actions de prévention 2002, c'est-à-dire les orientations du C.C.P.D. pour l'année 2002, et puis, dans un deuxième temps, si vous le permettez, de resituer cette action dans le dispositif plus global que nous mettons en place avec, d'une part, le contrat local de sécurité et, d'autre part, le C.C.P.D. et souligner le maillage de différentes actions que nous mettons en place depuis plusieurs mois dans cette ville.

La délibération 02/423, c'est-à-dire le contrat d'actions de prévention 2002, c'est la continuité directe d'une délibération que j'avais présentée en début d'année, c'est-à-dire la lettre de cadrage qui fixait -et nous l'avons faite ensemble avec les différents Présidents de groupes du C.C.P.D., à savoir Madame CAPON, Monsieur MARCHAND, Madame MERLIN- les orientations du C.C.P.D. pour l'année 2002. Ce contrat d'actions de prévention c'est la mise en application, la concrétisation de cette lettre de cadrage du début de l'année.

Nous avons mis l'accent cette année, et je m'y arrêterai un peu, sur deux types d'actions : d'une part, la prévention de la délinquance juvénile, jeunesse et proximité et, d'autre part, la parentalité. Nous aurons d'ailleurs dans quelques jours une réunion importante avec Monsieur MUCHIELLI sur la parentalité.

Cette année, en ce qui concerne la parentalité, nous avons une somme globale de 111.000 euros que le C.C.P.D. applique à ces actions, avec notamment des subventions à des associations comme l'ARPEJ qui est bien connue sur la ville et qui est l'association de rencontre parents et jeunes, La Croix-Rouge Française puisqu'on sent bien que le contexte s'y prête et que de nombreuses associations génèrent des initiatives dans le domaine de la parentalité, La Croix-Rouge Française, ce sont deux nouvelles actions, l'ADNSEA avec un atelier parentalité, la maison de quartier centre social du Vieux-Lille, l'association Filofil, l'association Avenir Enfance et le Centre Social Marcel Bertrand qui cette année présente des actions nouvelles dans le domaine de la parentalité.

Pourquoi avons-nous souhaité mettre l'accent sur ce type d'action et sur ce point ?

Parce que, de toute évidence, dans la structuration de la personnalité de jeunes adolescents ou d'adolescents, on sait bien que le lien avec les parents et la qualité du rapport avec les parents et la qualité des relations dans la famille ont une importance extrêmement forte en ce qui concerne la structuration de la personnalité et la stabilité des jeunes.

Donc cette action, en ce qui concerne les relations que nous essayons d'appréhender le mieux possible et d'améliorer le mieux possible entre les parents et les enfants, est extrêmement importante.

Le deuxième axe que nous mettons en place et sur lequel nous souhaitons insister cette année ce sont les actions en faveur de la prévention de la délinquance juvénile, la jeunesse et la proximité, avec là aussi, des associations bien connues sur la ville que nous continuons à soutenir et à accompagner dans leur action, je pense notamment à l'ABEJ qui accueille un public très particulier de jeunes errants pourrait-on dire entre 18 et 25 ans, l'association Itinéraires, le Centre Social Mosaïque et l'Association Sportive et Culturelle de Croisette.

Je voudrais resituer ce contrat d'actions de prévention qui n'est qu'une partie de l'action du C.C.P.D. puisque ce contrat d'actions de prévention a trait aux actions qui sont financées à parité entre la Ville de Lille et les services de l'Etat, notamment la politique de la ville, avec qui nous entamons un certain nombre de négociations pour finaliser la globalité des subventions sur l'ensemble de ces actions.

Mais je voudrais, si vous le permettez, Madame le Maire, resituer plus globalement ce contrat d'actions de prévention dans l'action du C.C.P.D. et surtout le C.C.P.D. dans le dispositif global de notre politique en matière de sécurité et de prévention de la délinquance que nous renforçons sur la ville.

Le principe de base de cette politique c'est l'idée selon laquelle il y a un binôme absolument indissociable entre répression d'une part, et nous travaillons dans ce domaine en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la sécurité et notamment la Police Nationale et la Police de proximité, et d'autre part, la deuxième facette de ce binôme, la prévention.

Le contrat local de sécurité a été signé il y a plus de deux ans dans cette ville et nous continuons à l'étoffer. Je vous rappelle que son principe c'est la mise en réseau, la mise en partenariat, l'échange d'informations entre tous les acteurs de la sécurité qui jusque-là travaillaient séparément de manière à coordonner davantage leurs actions.

On sait bien que la Police Nationale possède un certain nombre d'informations en ce qui concerne les faits de délinquance, la Police Nationale qui a des missions différentes qui lui sont dévolues par la loi a des types d'informations différents. On sait aussi que les bailleurs sociaux, les enseignants possèdent eux aussi des informations différentes mais toutes complémentaires et qu'il nous faut reconstituer de manière à avoir une vision la plus précise possible des faits de délinquance dans cette ville.

Ce partenariat s'est concrétisé par la mise en place de cellules de veille dans lesquelles participent l'ensemble de ces acteurs avec aussi, et c'est extrêmement important parce que c'est l'autre maillon de la chaîne, l'implication très forte de la Justice et des services du Procureur de la République. Ce dernier qui, de son côté, met en place avec nous également de nouvelles mesures que sont par exemple les délégués du Procureur qui, au niveau des quartiers, vont permettre de rendre, si j'ose dire, une justice plus rapide, plus adaptée et décentralisée puisque les délégués du Procureur, pour ce qui

concerne les petits faits de délinquance, la primo délinquance ont la possibilité, et vont le faire dans les semaines qui viennent, d'infliger un certain nombre de sanctions, de tâches de réparation, de travaux d'intérêt général, qui seront applicables immédiatement, de la manière la plus adaptée possible.

Voilà pour ce qui concerne les cellules de veille.

Nous avons aussi à la fois en amont et en avail des cellules de veille, ce qu'on appelle les groupes socio-éducatifs où interviennent les travailleurs sociaux, les éducateurs spécialisés mais aussi, de manière extrêmement importante, le tribunal pour enfants et l'APJJ. C'est là un travail très important, un travail de longue haleine, un travail de fond où il faut reconstituer les liens avec des jeunes qui quelquefois à 9, 10, 11 ou 12 ans dorment dans la nuit chaque jour et ne savent pas ce qu'est un foyer et ne savent pas ce qu'est le dialogue. On est sur un travail qui ne peut porter ses fruits que sur le moyen terme et ces groupes socio-éducatifs ont permis de prendre en charge, sur l'année 2001, sur la ville de Lille, environ 250 jeunes mineurs qui étaient dans des situations extrêmement difficiles en ce qui concerne leur implication dans la société civile. 250 jeunes ont été pris en charge dans ces groupes socio-éducatifs qui, je le répète, font un travail de longue haleine et à moyen terme.

Nous avons développé aussi, vous le savez, Madame le Maire, mes chers collègues, la police de proximité avec la Police Nationale et nous avons reformaté l'îlotage de la Police Municipale de manière à ce qu'elle soit la plus coordonnée et la plus complémentaire possible avec l'action de la Police Nationale.

Un mot sur les bureaux de police de proximité que nous mettons en place un peu à la fois dans les jours qui viennent. Le bureau de police d'Euralille qui est situé au sein même du centre commercial a été réceptionné ces jours derniers par la Police Nationale qui en fait maintenant les aménagements. Il sera opérationnel dans quelques semaines, environ fin juin. Je rappelle qu'il y a une décentralisation en quelque sorte du commissariat d'Ovigneur qui reste ouvert pour un certain nombre d'autres tâches. 15 à 20 fonctionnaires de police seront affectés au bureau de police d'Euralille dans les semaines qui viennent.

Quelques mots plus précis sur l'évolution de la situation des autres bureaux de police.

Le bureau de police de Fives qui, vous le savez, va être situé rue de Lannoy sera opérationnel aux alentours de la mi-juillet. Nous avons eu un peu de retard parce que, dans les commissions d'appels d'offres, vous les connaissez comme moi, il y a quelquefois des lots infructueux tout simplement parce que les offres qui sont faites ne sont pas satisfaisantes.

Nous avons demain une commission d'appels d'offres sur le bureau de police de Fives qui nous permettra d'affecter les lots qui jusqu'ici ne l'avaient pas été.

La mise en service, comme je vous le disais, est donc prévue mi-juillet.

Le bureau de police des Bois Blancs a été réceptionné et devrait entrer en fonctionnement dans les semaines qui viennent.

Enfin, le bureau de police de Lille Sud, nous continuons à y travailler puisqu'un certain nombre d'aménagements complémentaires ont été décidés en partenariat avec Bernard CHARLES, Président du Conseil de Quartier, et évidemment la Police Nationale. Une pièce supplémentaire de 20m² sera aménagée de manière à ce que le fonctionnement de ce bureau soit le plus satisfaisant possible.

Quelques chiffres très rapidement.

L'ensemble des travaux dans lesquels la Ville de Lille s'implique dans les bureaux de police de proximité, c'est 4 MF. L'ensemble des acquisitions, c'est 2,3 MF.

L'implication de la Ville de Lille sur l'ensemble de ces bureaux de police de proximité c'est donc 6,5 MF, c'est-à-dire environ 1 M€, sur ce seul dispositif.

Un mot aussi sur les ALMS, les agents de coordination sociale, dispositif que nous renforçons également puisque de 11, ils sont passés à 26. J'ai eu l'occasion de les rencontrer il y a quelques jours de manière à ce que nous cadrions le mieux possible et au plus près des quartiers dans lesquels ils sont affectés en fonction de la spécificité et des caractéristiques des quartiers dans lesquels ils sont affectés, de manière à ce que nous cadrions au mieux leur travail avec les autres acteurs de proximité qu'on trouve dans les quartiers.

Il faudrait parler aussi de l'accueil aux victimes de la Maison de la Médiation et du Citoyen avec laquelle, évidemment, nous sommes en étroite coordination.

Vous avez sur vos tables, mes chers collègues, le guide lillois de l'aide aux victimes qui est aussi une des actions qui ont pu être faites par l'Association Intercommunale d'aide aux victimes et de médiation de Lille avec le support financier du CCPD. C'est un guide à l'intention de l'ensemble des acteurs de proximité, à l'intention de l'ensemble des acteurs de la prévention. C'est une base de données d'outils pour l'ensemble des victimes de manière à ce qu'elles puissent être dirigées au mieux et au plus vite en fonction des cas auxquels elles ont à faire face.

Le contrat d'actions de prévention, je viens d'en parler.

Et puis un dernier mot sur la coordination très étroite et de plus en plus étroite que nous avons avec les transports en commun et notamment Transpole.

Environ 250 MF en 2002 seront affectés au Contrat Local de Sécurité Transports avec la mise en place de systèmes de vidéosurveillance, de systèmes de radio, de localisation par radio, d'aménagement des stations.

Nous avons là aussi mis au point un protocole de fonctionnement avec la cellule de sécurité de Transpole de manière à ce que nous soyons capables d'apporter une réponse plus rapide et plus immédiate avec les services de police, la Police Municipale, dès l'instant où un problème se pose dans les transports en commun.

Enfin, je terminerai, Madame le Maire, par deux chiffres.

Le premier, on a eu l'occasion d'en parler il y a quelques semaines puisque c'est paru dans la presse, ce sont les chiffres officiels de la délinquance à Lille sur l'année 2001 qui font apparaître une augmentation de 4,12%, c'est-à-dire moitié moins que l'augmentation au niveau national.

Le deuxième chiffre, sur les trois premiers mois de l'année 2002, nous sommes sur une tendance telle que si celle-ci se confirme dans les mois qui viennent, nous serons à la fin de l'année sur une augmentation de 2,3% environ, ce qui nous mettra à moitié moins que cette année, celle-ci ayant déjà été moitié moins que la moyenne nationale d'augmentation des faits de délinquance.

Avec, quand on regarde dans le détail, une augmentation plus importante des petits faits d'incivilité et une baisse significative des vols de voitures, des cambriolages, des vols de deux roues, etc ... Donc des chiffres à regarder avec précision puisqu'ils ne sont pas homogènes dans la nature des actes qui sont répertoriés.

Merci.

Madame le Maire - Merci.

Monsieur BERNARD.

M. BERNARD - Les statistiques, on peut en avoir une lecture différente. Effectivement, la progression peut paraître moins élevée que dans certaines autres communes mais il ne faut pas oublier non plus toute cette population qui est dissuadée et qui ne porte pas plainte parce que, au final, elle est découragée par les réponses que les institutions apportent au problème d'insécurité qui est un phénomène avéré et qui est mesuré en permanence par la population.

Evidemment, quand on en parle, surtout quand c'est un élu du Front National, on a l'impression de l'inventer. Et ceux qui disent qu'on en a trop parlé, eh bien, ce sont ceux qui ont souvent refusé d'en parler. Nous voyons aujourd'hui le prix de cette négation du réel.

On a vu dernièrement les insatisfactions de nos concitoyens sur les réponses données par les différents Gouvernements.

Et l'insécurité, finalement, n'est plus, n'est pas seulement ce phénomène lié au chômage. Elle est aussi une des principales injustices sociales puisque ce sont les petites gens qui en sont les premières victimes.

Alors, on peut affirmer la prépondérance de l'Etat dans ce domaine comme on le fait ici. Mais on peut également participer pleinement à la recherche de solutions.

Je crois que limiter le rôle de notre Police Municipale par exemple au trafic et au stationnement c'est faire fausse route.

Quand on voit l'ensemble du plan d'action et les différents cahiers qui sont soumis à notre approbation, un seul recouvre l'insécurité, c'est un dossier de deux pages qui concerne le secrétariat du C.C.P.D., Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Il faut refuser de se cacher derrière ce partage des compétences. D'ailleurs, la Ville va souvent bien au-delà de ses compétences légales dans d'autres domaines. Monsieur VICOT a parlé tout à l'heure du binôme. Ce que je constate et ce que beaucoup de gens constatent avec moi c'est l'échec de ce binôme, l'échec de l'articulation avec le Contrat Local de Sécurité, avec la police de proximité car l'application du plan Vigipirate, le passage aux 35 heures, ce sont autant de policiers en moins sur le terrain.

En matière de lutte contre la toxicomanie, la frontière est relativement ténue, avouez-le, entre la politique de diminution des risques et la complicité avec les dealers.

Votre deuxième plan a-t-il conduit à diminuer le nombre des toxicomanes ? A-t-il contribué à la diminution du trafic de drogues ?

Concernant les mutations de la justice, une philosophie trop généreuse peut parfois être dangereuse. Si l'on commençait par appliquer les textes, à commencer par l'ordonnance de 1945, si l'on ne mettait pas sur le même plan les récidivistes et les primo délinquants, on permettrait aux victimes de se sentir aidées.

Et quelle insatisfaction que de voir que la principale action de l'aide aux victimes c'est de les décourager de porter plainte alors que je crois que justement il faut apporter une réponse judiciaire à l'insécurité.

Concernant la violence à l'école, nous ne sommes pas les seuls à penser que la police doit intervenir dans les établissements scolaires quand il y a des agressions graves. Monsieur ALLEGRE le rappelait récemment encore.

Il faut sévèrement sanctionner les actes commis contre les enseignants et contre les personnels des écoles. Il faut protéger les sorties, il faut surveiller 24 h/24 les établissements sensibles. C'est là la théorie et l'application du respect, mot qui est cher dans certaines banlieues.

Vous le voyez, Madame le Maire, nous sommes très sensibles à ce qu'on appelle la théorie du carreau cassé, théorie qui signifie que si un carreau n'est pas remplacé dans l'immédiat, ce sont 5 carreaux qui seront cassés demain.

L'action doit être décisive, importante, non seulement auprès des bailleurs sociaux, auprès de tous les acteurs de la vie sociale, auprès de la Ville également qui est chargée de la surveillance et du maintien des équipements publics.

Vous voyez, ce ne sont pas là des fantasmes que nous développons mais bien l'expression de réalités quotidiennes.

Il est effectivement plus facile de se mobiliser contre des fantômes que de trouver des arguments pour arracher à la colère des Lillois victimes de violences et d'insécurité.

Je vous remercie.

<u>Madame le Maire</u> - Un mot simplement pour dire que personne n'a dit ici qu'il n'y avait pas de problèmes de sécurité. C'est la raison pour laquelle, et j'en remercie Roger VICOT, la politique que nous menons dans le cadre du CCPD vise effectivement à faire en sorte que tout acte d'incivilité et de délinquance dans notre ville puisse entraîner une réponse.

Réponse d'abord pour le coupable, qui soit proportionnée, juste, rapide, et aussi réponse pour les victimes. Grâce au Bureau d'aide aux Victimes, maintenant, nous avons effectivement un suivi beaucoup plus précis.

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit Roger VICOT à l'instant. Je voudrais simplement dire que je crois que la Majorité des élus ici ne souhaitent pas que la Police Municipale remplisse le rôle de la Police Nationale. Et je pense que c'est mal connaître le travail de la Police Municipale de penser qu'elle se contente de mettre des P.V. pour les stationnements. Encore que votre théorie du carreau cassé pourrait laisser à penser que le civisme s'apprend aussi par le stationnement et que tout acte de non civisme doit être effectivement sanctionné.

La Police Municipale, c'est aussi les îlotiers, c'est aussi les services nocturnes qui entraînent une dissuasion.

Donc, je crois qu'on ne peut pas penser que la Police Municipale n'ait pas un rôle majeur dans la prévention et la sécurité.

En tout cas, je peux vous dire, en travaillant chaque semaine avec le Préfet de Police et le Procureur de la République pour prendre en considération ce qui nous remonte des cellules de veille que nous allons être une des premières villes en France à avoir des délégués du Procureur, comme Roger VICOT vient de le rappeler. Un certain nombre d'hommes et de femmes de notre ville, non magistrats mais reconnus pour leurs compétences seront ainsi choisis et retenus par le Procureur pour prendre un certain nombre de sanctions rapidement.

Nous pensons en effet que tout acte doit entraîner, notamment chez les jeunes l'extension rapide dans les 48 ou les 56 heures des tâches d'intérêt général, des sanctions mineures qui vont permettre à la Justice de travailler sur les dossiers beaucoup plus lourds.

Donc, nous avançons. Personne n'a dit que le problème de la sécurité était réglé dans notre ville.

Quant à vos propos, Monsieur, 82% des Français ont dit la semaine dernière ce qu'ils en pensaient.

Je passe maintenant au dossier de Monsieur ROMAN sur le Compte Administratif.

Pardon, Monsieur CACHEUX et puis, effectivement, nous devons voter.

M. CACHEUX - Madame le Maire, c'est d'ailleurs moins en qualité d'Adjoint au Maire que comme Président de l'Office que je voudrais dire toute l'adhésion qui est celle de Lille Métropole Habitat à ce plan d'actions dans le cadre de la prévention de la délinquance et de la lutte contre la toxicomanie, que nous allons adopter dans quelques instants.

Il est vrai que l'Office participe très activement à toutes les structures et en particulier aux cellules de veille que vous avez évoquées récemment.

Il est vrai aussi que nous y apportons quelques moyens notamment en locaux pour les structures associatives qui mènent un travail fort actif.

Nous agissons en propre en matière de sécurité, qui est une préoccupation importante de nos locataires. Bien entendu, par des plans de fermeture d'entrées, par l'installation de portes « sans soucis », par le maintien, autant qu'il est possible, d'un équilibre de peuplement de nos résidences pour éviter la ghettoïsation, et puis par l'installation depuis 1993 d'un dispositif d'agents d'ambiance qui, sans pouvoir tout régler, essaie d'apporter sa contribution à la tranquillité de nos résidences.

Evoquant la contribution de Lille Métropole Habitat à ce problème de sécurité, je voudrais profiter de l'occasion pour répondre à une tribune de l'Opposition parue dans le dernier journal Nous, Vous, Lille, intitulée « HLM pour une autre politique ».

Je lis : « Chaque semaine, des locataires nous font part de leur mécontentement : occupation des parties communes par des bandes, trafic de drogues dans les entrées, portes à fermeture magnétique qui ne fonctionnent plus, parfois depuis plus d'un an, attente désespérée du remplacement de lavabos, douches et chasses d'eau défectueuses, mauvais état général d'une partie du parc. »

Je dois dire que, en dehors de la dernière observation que je ne partage pas, ces observations sont assez largement exactes.

S'agissant de l'occupation des parties communes, je voudrais simplement rappeler ce travail qui a été fait avec l'appui permanent de la Ville et de la Communauté depuis plus de dix ans. L'Office possède environ 1.000 entrées puisque nous avons un patrimoine qui est à 95% collectif.

Depuis le début des années 90, cela ne date pas de quelques semaines, un certain nombre de portes ont été installées dans 95% de nos immeubles. De nouvelles interventions ont parfois été nécessaires plusieurs fois sur les mêmes portes pour les rendre solides. Des systèmes de contrôle d'accès ont également été massivement remplacés. De 1995 à 2001, ce sont 20,5 MF qui ont été consacrés -je le dis en incidente- donc 1/3 des dépenses consacrées, au quartier de Lille-Sud.

S'agissant de la sécurité individuelle, aujourd'hui, 8.922 portes sans soucis ou portes de sécurité ou portes trois points ont été installées, 5.600 entre 1989 et 1995, et parmi ces 5.600, 5.000 sur Lille, 4.300 entre 1995 et 2001, dont 3.322 sur Lille. Donc, 8.900 portes sur Lille, c'est un montant de 31 MF, avec un prix unitaire d'environ 3.500 F.

S'agissant des réparations, effectivement, il y a quelques dizaines d'interventions par mois qui ne sont pas effectuées. En 2001, que ce soit par ses services propres ou par le recours aux entreprises, l'Office Lille Métropole Habitat a effectué 36.282 interventions, soit environ 150 par jour ouvrable.

Alors, c'est vrai ce qui est évoqué, pour autant, ce que je dis est incontestable également, et je n'évoque pas le travail important mené en matière de gros entretien, de grosses réparations qui a été mené depuis dix ans avec l'appui de la Communauté Urbaine.

D'où vient la différence ?

Effectivement, on peut présenter les choses en disant qu'une bouteille est à moitié vide ou à moitié pleine.

Là encore, on peut exacerber les insatisfactions individuelles, quitte à regretter ensuite le repli individualiste trop fréquent de nos concitoyens, ou replacer ces insuffisances bien réelles dans une perspective d'ensemble et d'évolution, chacun l'aura compris à travers cette tribune qui manifestait un intérêt soudain pour Lille Métropole Habitat, je pense que le responsable du groupe de l'Opposition, qui est aussi le candidat U.M.P., Union pour la Majorité Provisoire ..., dans la 3ème circonscription, fait un certain nombre de remarques à l'égard du Président de l'Office qui est aussi le Député de cette circonscription.

Cette tribune, ce n'est pas grave, ce n'est pas tragique, une simple tribune dans Nous, Vous, Lille, mais je suis bien obligé de constater qu'on peut se présenter sous des aspects humanistes, débonnaires et d'ailleurs sympathiques, et ne pas se refuser les petites facilités qui font un jour les grandes catastrophes.

Et puisqu'on parle d'une autre politique, c'est le titre même de la tribune, je voudrais dire que, s'agissant de cet aspect des choses, l'autre politique que j'ai connue de 1993 à 1997, c'est le non relèvement des aides personnelles, aucun relèvement en dehors de 1% le 1er juillet 1994 alors que les prix ont augmenté de 9,4%.

C'est l'instauration obligatoire du surloyer avec le risque d'aggraver la ghettoïsation d'un certain nombre de résidences.

C'est enfin un certain nombre de moyens réduits donnés aux organismes les empêchant de faire un certain nombre de travaux nécessaires pour répondre aux demandes des locataires. Voilà l'autre politique que je connais parce que je ne ferai pas de procès à mon collègue, puisque dans cet article il est dit que les locataires veulent être traités comme de véritables clients, je pense qu'on peut respecter les gens sans pour autant en faire des clients, ils ont effectivement droit au respect et à la sécurité, je ne pense pas qu'à travers cette remarque il avait en tête l'Office HLM de Paris où, c'est vrai, la politique à une certaine époque a été particulièrement clientéliste.

Intervention dans l'Intergroupe.- C'est nul!

Madame le Maire - Revenons à la délibération. Je vous propose de mettre aux voix la délibération 423.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Merci.

Adopté à la majorité.

Nous passons aux dossiers de Monsieur ROMAN et particulièrement au Compte Administratif.

Chemise n°6

Rapporteur: Monsieur ROMAN, Adjoint au Maire

FINANCES

02/323 - Ville de Lille - Compte Administratif 2001 - Ratification.

Merci, Madame le Maire.

Il s'agit de présenter sur l'ensemble des dossiers qui sont dans la chemise que je présente aujourd'hui le Compte Administratif qui me permettra d'ailleurs de faire rapidement la liaison avec la Décision Modificative que nous votons aujourd'hui.

Première observation : ce Compte Administratif est celui de l'année 2001, donc je vais le présenter en francs, ce qui me facilite la tâche, je dois dire, puisque, comme chacun d'entre nous, j'ai une période de rodage pour me mettre aux euros.

Deuxième observation : il y a sans doute différentes manières de présenter un Compte Administratif. L'une peut être plus rébarbative qui consiste à aligner les chiffres. Je voudrais essayer de présenter ce Compte à travers quatre séries d'observations.

Premièrement, le Compte Administratif c'est le contrôle de la fidélité de l'exécution budgétaire au regard de nos décisions. C'est l'objet même du Compte Administratif et il s'agit de le faire pour l'année 2001.

Avons-nous dépensé l'argent des Lillois comme nous nous étions engagés à le faire devant eux ?

Deuxièmement, c'est l'occasion de jeter un regard sur les politiques qui ont été mises en œuvre à travers cette exécution budgétaire.

Troisièmement, c'est l'occasion de jeter un regard sur la situation financière au regard des objectifs affichés pour la Ville de Lille.

Quatrièmement, c'est l'heure de vérité sur le train de vie de la collectivité locale puisque, à l'occasion d'un Compte Administratif, on constate soit un déficit, soit un équilibre, soit un excédent.

Je me propose de prendre rapidement et d'une manière très synthétique ces quatre questions les unes après les autres.

C'est d'abord, premièrement, le contrôle de l'exécution budgétaire. Avons-nous dépensé l'argent des Lillois comme nous nous étions engagés à le faire à l'occasion de cette année 2001 ?

En investissement, les dépenses totales de la Ville ont été de 544 MF alors qu'en intégrant les dépenses d'investissement que nous avions inscrites et l'ensemble des reports des années antérieures, nous étions à un niveau d'autorisations de programme de 854 MF. Ce qui fait un taux de réalisation en investissement de 63%, ce qui peut sembler insuffisant, et cela nous semble toujours insuffisant, mais ce qui est bien mieux que la moyenne des collectivités territoriales. Le mérite en revient aux services et, avec les services, à tous les élus qui ont en charge le fonctionnement de nos commissions d'appels d'offres. 63% c'est un taux de réalisation qui est tout à fait correct en ce qui concerne la section d'investissement.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, elles sont en deçà de nos prévisions puisque dans les investissements non réalisés il y a un certain nombre de programmes qui sont cofinancés. Si nous ne réalisons pas, les cofinancements n'arrivent pas et nous sommes à un taux de réalisation d'environ 50% sur les recettes.

En fonctionnement, si on considère les mouvements réels de fonctionnement, nous avons dépensé 1.432 MF, 1,432 milliard de francs, alors que nous avions prévu 1,494 milliard de francs, soit un taux de réalisation de 95%. Ce qui montre la justesse de nos prévisions en matière de dépenses de fonctionnement, d'une part, et, d'autre part, la rigueur avec laquelle nous avons tenu ce budget de fonctionnement durant l'année 2001.

Sur les recettes de fonctionnement, j'y reviendrai dans un instant, nous avons perçu un peu plus de recettes que ce à quoi nous nous attendions dans le courant de l'année 2001.

Voilà les chiffres essentiels.

Deuxième point de vue sur ce Compte Administratif 2001, c'est le regard que nous pouvons porter sur les politiques mises en œuvre durant cette année 2001.

Je veux rappeler que cette année 2001 est une année charnière, la dernière année du précédent mandat, et la première année pour neuf mois du nouveau mandat puisque cela a été l'année des élections municipales.

Je me plais à saluer une certaine continuité dans la manière dont les politiques sont mises en œuvre, même si cette continuité a été ponctuée d'un certain nombre d'impulsions nouvelles sur certaines politiques.

Sur ce Compte Administratif, en investissement, on constate que dans tous les secteurs, à côté des investissements centraux, la priorité a été affichée sur un certain nombre d'investissements dans les quartiers.

Si je prends la culture par exemple, outre les travaux de l'Opéra, du Palais des Beaux-Arts, du Conservatoire, de l'église Saint-Maurice, nous avons continué ou engagé un certain nombre de travaux sur les bibliothèques de quartier, bibliothèques de quartier que nous allons bientôt terminer en ce qui concerne par exemple celle du Faubourg de Béthune.

Si je prends les équipements liés aux sports et à la jeunesse, à côté des travaux que nous avons poursuivis sur Grimonprez-Jooris ou du terrain synthétique du Lille Hockey Club dont, Madame le Maire, vous nous parliez tout à l'heure. Mais il n'est pas étranger au fait que nos équipes aient de bons résultats que nous investissions dans leurs équipements. La construction d'un équipement synthétique sur le Lille Hockey Club contribue sans doute aux conditions dans lesquelles —ce n'est pas Madame DEMESSINE qui va me contredire- ces clubs peuvent se préparer aux plus hautes compétitions.

Mais à côté de ces équipements importants, les vestiaires du terrain Duruy, le local jeunes Croisette qui fonctionne aujourd'hui pleinement.

Bref, l'équilibre toujours entre les équipements centraux et les équipements de quartier.

Idem pour l'enseignement et la formation avec un effort considérable soutenu sur les écoles, sur la construction par exemple du restaurant scolaire de l'école Les Moulins.

Et on pourrait décliner l'ensemble de nos politiques, l'aménagement urbain et l'environnement avec le Parc Matisse, le parc de loisirs de La Citadelle, mais aussi l'aménagement des pieds d'immeubles HLM dans les quartiers qui contribue à la redynamisation d'un certain nombre de secteurs, là, je pense au Faubourg de Béthune.

Et on retrouve les mêmes priorités en fonctionnement, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la culture, de l'aménagement urbain, de l'environnement, du sport ou de la jeunesse.

Troisième point de vue que permet de constater ce Compte Administratif : c'est la réalité de la situation financière de la Ville.

Que constate-t-on?

Essentiellement deux choses.

Premier enseignement : des bases fiscales qui restent en augmentation notamment sur la taxe professionnelle, et c'est important de le dire parce que c'était la dernière année où nous percevions les conséquences de l'enrichissement du développement de la Ville en matière de taxe professionnelle. Désormais, la TPU conduira à ce que ce soit la Communauté Urbaine qui soit bénéficiaire de ce développement.

Deuxième observation que je veux faire nettement : c'est la poursuite spectaculaire du désendettement de la Ville de Lille.

Nous constatons à la fin de l'exercice 2001 un encours de dette qui est de 1,211 milliard de francs, c'est-à-dire une dette par habitant qui est environ de 5.600 F. Je le disais tout à l'heure, c'est une année charnière. Je veux le redire maintenant.

Dans ce dernier mandat qui a été celui du Majorat de Pierre MAUROY, nous avons commencé ce mandat en 1995 avec une dette de 10.000 F/habitant. Nous le terminons en 2001 avec une dette de 5.600 F/habitant.

Et si je le dis, c'est parce que l'impulsion qui a été souhaitée par vous-même, Madame le Maire, pour le mandat que nous avons engagé pour 2001 nous amène à proposer d'amplifier encore ce désendettement de la Ville. La preuve en figure dans le budget 2001 déjà puisque ce budget nous a conduits à emprunter 103 MF, c'est-à-dire la fourchette basse des montants d'emprunts que nous

nous étions autorisés et que vous avez souhaités, Madame le Maire, sur un rôle complémentaire de fiscalité que nous avons eu en cours d'année, que nous procédions au remboursement par anticipation d'une partie de nos emprunts, d'une annuité d'emprunt qui venait à terme l'année suivante pour un peu plus de 3 MF.

Et enfin, j'en termine par là : c'est l'heure de vérité sur les conditions de l'équilibre du budget de la Ville.

Il est un certain nombre de collectivités qui, quand elles font les comptes en fin d'année, constatent un déficit, constatent qu'elles sont allées trop fort sur les dépenses par rapport aux recettes qu'elles avaient estimées.

En ce qui nous concerne, sur la Ville de Lille, nous terminons le Compte Administratif de l'année 2001 avec un excédent comptable qui s'affiche à 54,5 MF.

Il faut interpréter ces 54,5 MF puisqu'il y a à l'intérieur de ces 54,5 MF un report de la section de fonctionnement de Lomme pour 8,5 MF et un remploi de subventions que nous avons perçues après le 13 décembre pour un peu plus de 2 MF.

Ce qui signifie que nous avons un excédent d'environ 43 MF.

Pourquoi avons-nous cet excédent?

Non pas parce que nous avons demandé trop de fiscalité aux Lillois, mais parce que, en octobre, novembre et décembre, nous nous sommes vu notifier par les Services Fiscaux des rôles complémentaires de fiscalité de 36 MF.

36 MF complémentaires qui ne sont pas le fait du hasard, qui sont le fruit du développement de la ville, de bases nouvelles de taxe professionnelle, d'investissement, d'emploi qui se sont créés dans cette ville de Lille, et ce n'est pas de la génération spontanée, c'est aussi le fait d'une politique volontariste que nous avons menée.

Si cet excédent est un signe de bonne santé, vous avez souhaité, Madame le Maire, et c'est la proposition qui vous est faite aujourd'hui sur l'utilisation de cet excédent, que nous poursuivions la politique que nous avons engagée.

Que nous la poursuivions en ayant toujours à l'esprit de ne pas avoir, par manque de prévision, à demander aux Lillois des évolutions fiscales qui seraient difficiles à supporter pour eux.

Donc, la proposition qui vous est faite à travers la répartition de l'excédent de ce Compte Administratif c'est :

- premièrement, de renforcer là où cela est nécessaire, pour des montants relativement modestes, les politiques prioritaires, ce sont les projets culturels, par exemple, sur les cultures urbaines qui accompagnent la préparation de Lille 2004, c'est la politique de la ville, c'est l'économie solidaire, c'est la journée sans voitures, c'est l'aide aux projets de plans de déplacements urbains dans les quartiers ou la relance du club ville cyclable pour la ville de Lille.

Premier élément, un petit coup de pouce à nos politiques prioritaires pour afficher encore plus nos priorités. - deuxièmement, c'est de prévoir en 2002 comme nous l'avions prévu en 2001 les dépenses qui viendront s'imputer sur le budget de la ville pour Lille 2004. Nous savons que cela nous coûtera une cinquantaine de millions de francs.

Nous proposons, au-delà des 10 MF de réserves que nous avons déjà faites, d'affecter une réserve complémentaire de 15 MF à la préparation de Lille 2004. Ce qui veut dire que nous sommes quasiment en 2002 à la moitié du chemin du financement de Lille 2004 pour la part qui reviendra à la Ville, 25 MF sur 50 MF environ.

- et troisièmement, nous proposons parce que, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous risquons de ne plus avoir de rôles complémentaires qui permettaient en cours d'année de répondre à des situations imprévues, nous proposons de maintenir sur une ligne pour dépenses imprévues le solde de cet excédent pour un montant d'environ 7 MF.

Voilà, Madame le Maire, chers collègues, la présentation que je voulais vous faire de ce Compte Administratif de l'année 2001. Je crois qu'il traduit deux choses :

- 1) la bonne santé confirmée, mais, là non plus, ce n'est pas un hasard, c'est le résultat de la gestion de l'ensemble de l'équipe municipale et de l'ensemble des services municipaux, la bonne santé confirmée, budgétaire et financière, de la Ville de Lille,
- 2) le fait que lorsque nous avons à prévoir des dépenses, à programmer un certain nombre de dépenses complémentaires, nous sommes capables de penser en permanence au poids fiscal qui pèse sur les Lillois et à le réduire au maximum et à conforter nos politiques prioritaires parce qu'il n'y a pas de politiques s'il n'y a pas de priorités.

L'examen de ce Compte Administratif est l'occasion de le confirmer.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Monsieur ROMAN.

Monsieur DECOCQ.

<u>M. DECOCQ</u> - Madame le Maire, mes chers collègues, cher collègue CACHEUX, je vais peut-être vous surprendre mais je passe une excellente soirée ...

Madame le Maire - Nous en sommes ravis, Monsieur DECOCQ ...

<u>M. DECOCQ</u> - C'était une soirée municipale qui s'annonçait au fond un peu fade, eh bien, je trouve qu'elle est extraordinairement intéressante. Elle est intéressante grâce à votre Opposition.

Nous avons entendu des éléments d'information que nous n'avons pas toujours à notre disposition, notamment tout à l'heure en ce qui concerne la Treille. Autre élément d'information intéressante sur les HLM. Le rapport qui a été fait par notre collègue VICOT tout à fait complet et intéressant en ce qui concerne la sécurité, même si on a déjà eu l'occasion de dire que nous n'étions pas forcément d'accord avec l'intégralité sinon des propositions mais d'un certain point de vue.

Et je m'apprêtais à recommander à notre collègue Bernard ROMAN de changer un peu sa méthode quand il a précédé mes vœux en faisant finalement un discours, là aussi, plus politique, tendant de justifier –mais c'est bien son rôle- l'exercice budgétaire. Et c'est effectivement ce que je lui demanderai de faire davantage, mais je vais y revenir.

Bien sûr, c'est la vie, les éléments intéressants délivrés tout à l'heure par mon collègue CACHEUX, il n'a pas pu s'empêcher, donc il a un peu dégradé sa prise de parole par de la polémique, je ne rajouterai pas ...

Madame le Maire - Ce n'est pas votre genre ...

M. DECOCQ - Je ne rajouterai pas des mots qui pourraient être pris pour des blessures, ce que je mets sur le compte de l'amertume voire d'un début de panique, n'exagérons pas !

Madame le Maire - Attention, là, vous dérapez ...

M. DECOCQ - J'en resterai là.

Très sérieusement, j'ai toujours l'air de plaisanter, mais c'est exactement ce que je voulais demander et ce que j'allais reprocher, au fond, même pas reprocher, à Bernard ROMAN en disant : voilà le Compte Administratif tel qu'il a été fait. Voilà la délibération, deux pages. Les comptes sont rendus et bien rendus, et dans les formes. Et bravo. Et félicitations aux services qui l'ont fait. Félicitations à mon collègue qui l'a fait d'ailleurs à une période douloureuse pour lui-même puisqu'il était souffrant. La France aussi après était un peu souffrante ...

Tout cela n'a sans doute pas permis d'élaborer un compte rendu d'activité que j'attendais. Il a commencé à esquisser ce compte rendu d'activité politique que nous attendions.

Je vais vous demander quelque chose : je pense que nous aurions intérêt, et ce serait intéressant à la fois pour vos Conseillers d'Opposition mais aussi, je le pense, pour les Conseillers de la Majorité et pour tous les Lillois, que, à partir de ce début de compte rendu d'activité qui a été préparé pour l'occasion, de le développer, de l'étendre à d'autres politiques de la Ville puisqu'on a parlé des points les plus importants, on a parlé de la politique culturelle, on a parlé de la politique en matière de prévention de l'insécurité, je n'ai rien entendu, ou bien j'ai été distrait, sur les questions d'environnement, mais bref, peu importe.

Je vous propose, soit pour l'année prochaine, soit dès le mois de septembre, de compléter —bien sûr, non pas de substituer car c'est un exercice légal-, mais cela, ce sont les comptes. La Cour des Comptes ou la Chambre Régionale des Comptes juge les comptes et pas les comptables. C'est très juste. Nous, nous voulons faire le contraire. C'est normal, c'est notre rôle politique, nous voulons juger les comptables. Donc, nous voulons faire de la politique et avoir des comptes rendus d'activité politique.

Je vous fais une proposition, Madame, c'est peut-être de faire précéder la session budgétaire d'une session municipale qui serait un compte rendu cette fois, c'est-à-dire le compte rendu qu'a commencé à nous faire Bernard ROMAN mais beaucoup plus détaillé, sur l'année municipale qui vient de s'écouler et qui ferait le point des politiques que vous avez voulu mettre en place, charge à nous d'ailleurs d'en mesurer les éventuels échecs, et qui expliquerait davantage, à votre point de vue, me semble-t-il, les mesures nouvelles du budget suivant.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le Compte Administratif.

Nous nous abstiendrons sur ce Compte mais vous avez échappé à un vote négatif.

En ce qui concerne mon collègue CACHEUX, les élections passeront et nous nous retrouverons les uns et les autres au mois d'octobre.

Madame le Maire - Nous avons un Conseil fin juin.

M. DECOCQ - Eh bien, dès la fin des élections, puisque aujourd'hui nous n'avons pas eu la chance encore de regarder le règlement intérieur et notamment de voir le sort que vous voulez bien faire à cette proposition, j'en rajouterai une immédiatement, en réel et en direct.

La loi sur la démocratie de proximité a prévu l'organisation possible si un nombre minima de Conseillers Municipaux le demandent, l'organisation de ce que cette loi appelle une mission. Le règlement intérieur pourrait en définir les contours : qui fait partie de cette mission ? Combien de temps ? Etc ...

En tout cas, je peux vous annoncer d'ores et déjà que mon collègue CACHEUX aura l'occasion, tout à fait sereinement, quel que soit le sort qu'auront fait les élections législatives, de rendre compte en détail de la politique de la ville dans l'habitat social car l'une des premières missions que nous vous demanderons, légalement, c'est une mission sur la politique de la ville en matière d'habitat social.

<u>Madame le Maire</u> - Très bien. Cela nous permettra d'expliquer tout ce que nous avons fait. Sereinement, bien évidemment.

Merci, Monsieur DECOCQ, pour cet hommage rendu à la façon dont Bernard ROMAN a présenté le Compte Administratif.

Effectivement, expliquer que nous avons un excédent et expliquer où nous souhaitons le provisionner, c'est une façon normale de faire de la politique, c'est-à-dire de fixer des priorités. C'est comme cela que nous fonctionnons dans la Majorité municipale et il est bien naturel que nous en donnions l'information aux Lillois. C'est ce qui a été fait à l'instant.

M. DECOCQ - On va devoir attendre le procès-verbal alors qu'on aurait dû avoir le dossier avant.

Madame le Maire - Vous savez lire des chiffres, Monsieur DECOCQ!

M. DECOCQ - C'est sans doute ce qui l'a guéri ... de se précipiter dans les chiffres ...

Madame le Maire - Monsieur DEGREVE.

<u>M. DEGREVE</u> - Nous pensons que le Compte Administratif, tel qu'il a été présenté, est en conformité avec l'ensemble des décisions politiques budgétaires que nous avons prises. Et c'est pour cela que le Groupe Communiste le votera.

L'art le plus difficile, Monsieur ROMAN, sera de reconduire un taux de réalisation dans le fonctionnement au-delà de 95% pour les années qui seront à venir. Mais, après tout, puisque vous les dépassez, pourquoi ne pas rêver qu'on les dépasse régulièrement et qu'on essaie de les tenir ? En tout cas, c'est une bonne chose.

En ce qui concerne le taux de réalisation des investissements, c'est toujours aléatoire parce que entre les autorisations de programmes et les crédits de paiement, cela ne dépend pas que de nous puisqu'il y a les co-financeurs, les co-acteurs dans ces réalisations.

Pour autant, il est à noter que tout ce qui représentait les axes forts, et en particulier sur l'investissement décentralisé, de proximité dans les quartiers, le taux de réalisation est là aussi au-delà des 90%.

Il nous reste, sur des grosses opérations, c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, les aléas que la Ville ne peut pas maîtriser seule puisqu'il y a des co-financeurs. Il y a des problèmes juridiques et il peut y avoir des retards sur les réalisations.

Notre volonté est d'aider à faire en sorte que cela aille plus vite mais on ne peut pas le décider tout seul. Je pense aussi que c'est une bonne chose.

En ce qui concerne la baisse de l'endettement dont il faut se féliciter, permettez-moi de vous rappeler, Monsieur l'Adjoint aux Finances, que le Groupe Communiste partageait, à une nuance près, cet aspect. C'est oui s'il s'agit de l'effet d'enrichissement de la Ville. C'est non s'il ne s'agit plus d'une volonté de la Ville d'investir et de répondre aux besoins parce qu'on touche là des emplois directs et que nous concourons nous-mêmes à la relance de l'économie. Il faut donc trouver ce qui est juste entre les deux.

L'exemple de 2001 nous montre que vous aviez raison, Monsieur ROMAN, et que nous n'avions peut-être pas tout à fait tort en disant qu'il restait quand même une marge et qu'il ne fallait pas ne pas l'utiliser. Je ne parle pas de l'excédent que vous avez évoqué.

Pour la préparation du budget de l'année prochaine, nous reviendrons avec un examen minutieux de cette capacité puisque, je le rappelle, à chaque fois, il s'agit d'emplois directs et d'emplois indirects concernés par nos décisions, au-delà même de devoir répondre à des besoins qui correspondent à la réalisation de ces investissements.

Voilà donc les raisons pour lesquelles nous sommes d'accord pour voter et pour considérer que ce Compte Administratif est bien conforme aux engagements politiques que nous avions pris. On comprend, non pas le désarroi mais l'indisponibilité de l'Opposition pour donner son accord puisqu'elle voulait une autre politique. Elle est donc un peu logique avec elle-même. Elle reste dans l'Opposition ...

Je ne vous ai pas interrompu, cher ami de l'Opposition ...

C'est un problème de respect, de citoyenneté et de civilité. C'est comme dans la rue, c'est la même chose.

Il y a un autre point sur lequel je voudrais revenir, c'est sur la proposition disant qu'il faut aller plus loin dans les explications, plus loin que la nature comptable, telle qu'elle a été évoquée tout à l'heure, et répondre réellement par rapport à ce que nous avons décidé, etc ...

C'est vrai par rapport au regard de l'Opposition mais je m'autorise à penser que l'Opposition n'est pas l'exclusif de l'ensemble des citoyens.

Je pense que c'est une bonne remarque. C'est vrai qu'il faut le faire mais il faut le faire à l'occasion des forums citoyens avec la population dans son ensemble. C'est devant elle qu'on doit répondre des décisions, des engagements politiques et de la réalisation de ce que nous avons fait et de la remettre sous le contrôle citoyen pour voir s'il faut des accélérations, des ralentissements ou des corrections nécessaires dans chacun des quartiers dans la perception qu'ils peuvent avoir.

Cette pédagogie financière au regard de la population n'est pas non plus un élément négligeable. Il ne faut pas partir de ce qu'il ne faut plus payer d'impôts, il faut savoir à quoi ils peuvent servir et dire que c'est aussi pour le bien des citoyens qu'il s'agit de les maîtriser.

Donc, oui pour aller plus loin, oui pour donner plus d'explications, mais devant des forums citoyens et pas seulement à l'Opposition.

<u>Madame le Maire</u> - La procédure de vote nécessitant que je m'absente quelques instants, je passe la parole au Premier Adjoint.

(sortie de Madame le Maire)

<u>M. de SAINTIGNON</u> - Mes chers collègues, le Maire ayant quitté notre hémicycle, il me revient le soin très difficile de vous demander de bien vouloir approuver le Compte Administratif tel qu'il a été présenté par Bernard ROMAN. Je mets ce Compte Administratif aux voix.

Qui l'approuve : les membres de la Majorité Municipale

Qui vote contre : le Front National

Qui s'abstient : l'Intergroupe Union pour Lille

Adopté à la majorité.

Nous avons enregistré l'ensemble des votes. Je vous remercie et nous pouvons rappeler le Maire pour reprendre la séance.

(retour de Madame le Maire)

<u>M. de SAINTIGNON</u> - Madame le Maire, sans surprise, le Conseil Municipal, à une très large majorité, a approuvé le Compte Administratif.

Donc, au nom du Conseil Municipal, je vous félicite pour cet exercice bien terminé.

Madame le Maire - Merci, Monsieur le Premier Adjoint.

Je vous remercie, mes chers collègues.

Je voudrais, quant à moi, remercier l'Adjoint aux Finances, bien évidemment, ainsi que les services et le Trésorier Principal qui ont réalisé ce travail toujours aussi délicat, et difficile.

Je vous remercie.

02/324 - Ville de Lille - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2001 - Ratification.

02/325 - Ville de Lille - Exercice 2001 - Affectation des résultats.

Adoptés.

02/326 - Pouponnière Municipale - Compte Administratif 2001 - Ratification.

Adopté ,à la majorité (le Front National vote contre et l'Intergroupe Union pour Lille s'abstient).

<u>02/327</u> - Pouponnière Municipale - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 2001 - Ratification.

- 02/328 Pouponnière Municipale Exercice 2001 Affectation des résultats.
- 02/329 Pouponnière Municipale Exercice 2002 Décision Modificative n°1.
- 02/330 Dotations, complémentaires et nouvelles Exercice 2002 Décision Modificative n°3.
- 02/331 Exercice 2002 Transferts de crédits.
- <u>02/332</u> Collège Verlaine Organisation d'un voyage à Paris le 24 mai 2002 Subvention exceptionnelle.
- <u>02/333</u> Délivrance de copies de documents administratifs Nouvelle tarification suite passage à l'euro.

Adoptés.

INFORMATIQUE

02/334 - Adhésion de la Ville au groupement de commande n°21 de l'UGAP - Micro-ordinateurs et stations de travail.

Adopté.

DECENTRALISATION

- 02/335 Crédits décentralisés Fonds d'Initiatives Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.
- 02/336 Crédits décentralisés Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adoptés.

Nous passons aux dossiers de Madame DEMESSINE.

Chemise n°8

Rapporteur : Madame DEMESSINE, Adjointe au Maire

SPORT

<u>02/340</u> - Salle de Sports de Lille-Sud, dans le quartier de Lille-Sud - Convention d'attribution d'une subvention par le Conseil Général à la Ville de Lille.

<u>02/341</u> - Salle de Sports Matisse, dans le quartier Saint-Maurice-Pellevoisin - Convention d'attribution d'une subvention par le Conseil Général à la Ville de Lille.

<u>02/342</u> - Salle de Sports Marcel Bertrand dans le quartier du Centre - Réfection du sol sportif - Admission en recettes de la subvention du Conseil Général - Procédure d'Appel d'Offres.

02/343 - Terrain du Grand Séminaire - Création d'un drainage de surface - Convention.

<u>02/344</u> - Jeux Olympiques Urbains - Convention de partenariat entre la Ville de Lille et la Société ACODYS.

02/345 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

02/346 - Attribution d'une subvention à l'Association La Deûle.

<u>01/347</u> - Convention de Partenariat entre la Ville de Lille, le Lille Métropole Hockey Club et les Sociétés Norpac et Verdi Ingénierie.

<u>02/348</u> - Piscine Olympique Marx Dormoy - Remise à Niveau - Création d'espace Forme Santé Bien-Etre - Lancement d'Etudes Préliminaires.

02/349 - Pôle sportif Concorde 1ère tranche - Modification du projet - Marché sur appel d'offres ouvert.

02/350 - Jeux Olympiques Urbains - Attribution de subventions à divers Partenaires.

<u>02/351</u> - Opération "Coupe du Monde 2002" - Organisation de tournois inter-quartiers - Admission en recettes de la subvention du Ministère Jeunesse et Sports.

Merci, Madame le Maire.

Trois délibérations concernant des investissements importants dans le domaine sportif vous sont soumises ce soir. Cela me donne l'occasion de faire, devant le Conseil Municipal, un point rapide à ce sujet.

En effet, aussi bien dans le cadre de son programme municipal que dans celui de ses choix budgétaires, Bernard ROMAN l'a rappelé à l'instant, la Majorité Municipale a défini des priorités pour répondre aux besoins exprimés par nos concitoyens.

Dans ces priorités figurent en bonne place les équipements de proximité dans nos quartiers et particulièrement les équipements sportifs. Ils sont très attendus, à la fois pour répondre au développement des activités sportives animées par notre service des sports, pour répondre aussi aux besoins de nos établissements scolaires, que ce soient les écoles primaires, les collèges et les lycées, et pour répondre aussi au développement de l'activité des clubs, toutes disciplines confondues, qui a progressé cette année de 5%.

Actuellement, près de 10 projets, petits ou grands, dans plusieurs de nos quartiers, sont en phase de concrétisation de dossiers ou de début de travaux.

Il s'agit, permettez-moi de vous les citer.

Dans le quartier de Saint-Maurice, d'une véritable salle de sports, rue Saint-Gabriel, dont les travaux ont démarré le 15 mars dernier et qui devrait être livrée fin de cette année, au maximum début de l'année prochaine.

Tout à l'heure, Madame AUBRY a rappelé les excellentes performances de nos filles du Lille Hockey Club puisqu'on a eu la chance d'avoir un club Champion de France. Cela nous a donné l'occasion de regarder et de constater l'état d'avancement des travaux du terrain de hockey et de foot en synthétique qui sont en bonne voie. Le terrain sera livré cet été. Il servira bien entendu à ce club mais aussi au lycée Jean Perrin, il sera également financé par le Conseil Régional, et à nos quartiers.

En ce qui concerne le quartier de Lille-Sud, nous avons un projet de création d'une salle de sports, rue François Coppée, en extension de la salle de la Chesnaie. Cette salle de sports viendra compléter le pôle sportif dans lequel on trouve déjà la salle Wagner et la piscine municipale.

Cette salle sera probablement terminée pour la rentrée 2003.

Pour Lille-Sud toujours, il y a actuellement en extension la salle de musculation Michelet qui est en phase d'appel d'offres et qui devrait pouvoir être terminée cette année.

En ce qui concerne le quartier de Moulins, il verra l'édification, probablement au début de l'année 2004, si tout va bien, d'une très grande halle de sports de plus de 3.700m². Elle sera dévolue à tous les sports et en particulier à l'athlétisme. Ce sera la première salle couverte d'athlétisme que nous posséderons sur Lille et qui sera la seule à au moins une centaine de kilomètres à la ronde. Elle devrait être terminée fin 2003, début 2004.

Toujours sur le même complexe Jean Bouin, nous allons procéder à la remise en état du terrain de foot par une nouvelle moquette synthétique ainsi que la construction d'un nouveau clubhouse.

Pour le Faubourg de Béthune, nous entamons maintenant le démarrage d'un nouveau grand pôle sportif sur le site de l'EPDSAE. Il sera composé d'une salle de sports de type C, d'un dojo, d'un terrain synthétique, de vestiaires et d'un club-house.

C'est un projet qui sera mené sur la durée du mandat. Nous allons commencer par construire la salle C et, là aussi, nous espérons qu'elle pourra être livrée fin 2003.

En ce qui concerne le quartier des Bois-Blancs, il y a aussi un projet de nouveau clubhouse qui devrait être livré dans le dernier trimestre 2002.

Pour être complète sur les investissements sportifs, je voudrais vous rappeler que nous avons procédé avec Martine AUBRY et un certain nombre d'élus, jeudi dernier, à la remise des minibus aux couleurs de nos 7 clubs de football pour les soutenir notamment dans leur charge de transport qui, vous le savez, est très lourde pour les clubs.

Cette action a été rendue possible cette année grâce à un cofinancement de la Ville et de celui de nos Parlementaires Bernard ROMAN et Alain CACHEUX dans le cadre de leurs réserves parlementaires qu'ils ont souhaité attribuer à l'aide de nos clubs sportifs.

Voilà, Madame le Maire, pour ce qui concerne les investissements sportifs.

Je voudrais pour terminer vous présenter le rapport 02/427 qui a trait à la désignation des membres de la Commission pour le transfert du stade Grimonprez-Jooris à Lille Métropole Communauté Urbaine.

En effet, nous devons désigner les membres du Conseil Municipal pour la mise en place de la commission mixte avec la Communauté Urbaine pour définir les modalités de transfert du stade.

Cette commission doit être composée de 10 représentants de la Ville et de 10 représentants de la Communauté Urbaine qui ont d'ailleurs déjà été désignés en novembre dernier.

Je propose pour la Ville -en accord avec les groupes- :

- Pierre de SAINTIGNON
- Marie-Christine STANIEC
- Sylvie FOLENS
- Marc SANTRE
- Dominique PLANCKE
- Michel CUCHEVAL
- Dorothée DA SILVA
- Walid HANNA
- Christian DECOCQ
- José SAVOYE.

Madame le Maire - Merci beaucoup, Madame DEMESSINE.

Nous allons mettre aux voix l'ensemble des délibérations de la chemise 8.

Qui vote pour : (unanimité)

Adoptés.

Bravo.

Chemise n°25

Rapporteur: Monsieur MARCHAND. Adjoint au Maire

JEUNESSE - ANIMATION

02/413 - Projets Jeunesse - Animation - Attributions de subventions.

02/414 - Subventions à diverses Associations de Jeunesse.

02/415 - Avenant à la convention Isla Scout - Attribution de subvention.

Adoptés.

02/416 - <u>Opération Tribunes Urbaines</u>: <u>Festival de la Jeune création urbaine "Quinzaine des Aqitations".</u>

Madame le Maire - Monsieur PECHARMAN a demandé un vote particulier sur la délibération 416.

Vous souhaitez intervenir? Rapidement alors, s'il vous plaît.

M. PECHARMAN - Je vais intervenir normalement, si vous le permettez.

Madame le Maire - Donc, rapidement.

M. PECHARMAN - Madame le Maire, chers collègues, encore une fois, le concept de culture urbaine vient ponctionner le budget de la Ville.

Ce concept au sens assez flou pour pouvoir y inclure n'importe quel tapage tente de s'imposer alors qu'il ne répond pas à un réel besoin de la population lilloise.

Il tente d'imposer la diffusion de pratiques marginales sous couvert d'ouverture culturelle à une association bazar dont la dénomination est déjà tout un programme.

Mais ces 38.112 euros, soit 250.000 F, ne ressemblent-ils pas à un retour d'ascenseur en direction d'une population si prompte et si spontanée pour manifester son indignation il y a 15 jours ?

Continuez donc à faire si peu de cas de vois concitoyens en souffrance, continuez à nourrir grassement la culture urbaine toute acquise à votre générosité. Nous pensons nous que la culture devrait entretenir l'esprit et pas le clientélisme.

Madame le Maire - De tels propos ne méritent aucun commentaire, donc, je mets aux voix la délibération 416.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Merci.

Adopté à la majorité.

02/417 - Programme Animation Jeunesse - Opération "Nos Quartiers d'Eté" - Note d'Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

<u>02/418</u> - Programme d'Animation Jeunesse 2002 - Loisirs des jeunes dans le Nord - Opération Ville-Vie-Vacances - Attribution de subvention.

Adopté.

INTEGRATION

02/419 - Intégration - Programmation 2002 - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adopté.

Madame FILLEUL.

Chemise n°9

Rapporteur : Madame FILLEUL, . Conseillère municipale déléquée

TOURISME

02/352 -Note d'information - Bilan de l'activité touristique 2001.

Le Conseil Municipal prend acte.

Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais vous faire état de quelques bonnes nouvelles qui concernent l'activité touristique de la Ville de Lille en vous donnant quelques chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Tout d'abord, des chiffres qui concernent l'Office du Tourisme qui a vu le nombre de ses sollicitations augmenter de plus de 10% entre 2000 et 2001. Par sollicitations, j'entends bien sûr des interventions, des demandes de renseignements, tant par courrier que par téléphone, et également en personne.

Il est intéressant de voir d'ailleurs que le nombre des visiteurs a également augmenté de 4% et que parmi ces visiteurs, la proportion d'étrangers représente maintenant 32% par rapport à l'année précédente où ils ne représentaient que 29%.

Le nombre croissant de touristes britanniques devance maintenant avec 51,4% le nombre de voisins belges qui pourtant reste important avec 34,5%.

Le minibus qui organise la visite de la ville en une heure avec audio et vidéo en quatre langues a également connu un succès important en 2001 et a vu son activité augmenter de 22%, ainsi qu'une fréquentation étrangère tout à fait importante.

Je voudrais également pour preuve de cette bonne activité touristique vous donner les chiffres de Lille Grand Palais mais je suis sûre que Madame DA SILVA pourrait le faire beaucoup mieux que moi, c'est pour cela que j'irai très vite en vous disant que son activité a augmenté de 6%, avec également un nombre de représentations, de manifestations en hausse, au nombre de 278 pendant l'année 2001.

Par contre, une ombre à ce tableau idyllique, c'est le tassement de la fréquentation des musées lillois qui a connu une légère baisse, autour de 4%, mais qui ne s'est pas manifestée autour du Musée des Beaux-Arts ni du Musée d'Histoire Naturelle, mais plutôt autour de l'Hospice Comtesse.

Egalement une légère baisse de la fréquentation des hôtels, sans doute autour de 2%, et liée à l'annulation par exemple des Journées du Patrimoine et aux événements que nous avons connus en septembre.

D'une manière générale, donc, des bons chiffres, de bons résultats qui confirment l'enracinement de la vocation touristique dans le développement économique de la ville et qui appelle de notre part, de la part de l'équipe municipale, beaucoup d'attention pour continuer à entretenir l'activité et l'attractivité touristiques de la ville, sans doute en développant le nombre d'événements pendant la période estivale puisque c'est là où on connaît maintenant des pics de fréquentation.

Egalement en soutenant encore davantage l'activité de l'Office de Tourisme qui est l'outil par lequel nous pouvons mettre en œuvre un certain nombre d'actions.

Et aussi en appelant toute notre attention sur l'accueil que nous ferons aux visiteurs qui viendront pour la grande manifestation de Lille, capitale européenne de la culture en 2004.

Voilà, Madame le Maire.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur RICHIR a demandé la parole sur la délibération 355.

Dans les interventions, il n'y en a aucune qui porte sur le bilan touristique. C'est une note d'information, nous n'avons pas à voter, simplement à nous réjouir de ces résultats.

Donc, nous passons à la délibération 355. Madame FILLEUL.

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

02/353 - Festival International de la Jeunesse à LEEDS (Grande-Bretagne) du 23 au 30 juin 2002.

Adopté.

02/355 - Palestine : aide d'urgence en faveur de la population de Naplouse, notre ville jumelle.

Pour revenir quelques instants sur la situation qui a été faite à la population de la Ville de Naplouse pendant les semaines qui viennent de se passer.

Redire combien la ville ancienne de Naplouse a été touchée par les bombardements et par les tirs de rockets.

Egalement dire que la population de la ville pendant toute cette période a été meurtrie dans sa chair, il y a eu de nombreux blessés ainsi que des morts.

La population, les femmes, les enfants et les vieillards pendant cette période n'ont pas pu s'alimenter parce que les réseaux de commerces de proximité étaient démolis. Les malades également n'ont pas pu être soignés, ni se soigner pour ceux qui étaient déjà malades bien avant que les combats ne se déroulent à Naplouse.

Devant cette situation, je pense que nous ne pouvions pas rester indifférents et rester inactifs.

Nous avons été sollicités par la société civile, par la Ville de Lille, par des associations, et c'est bien volontiers que nous avons répondu à leurs demandes en organisant une collecte de dons et suivi également leurs suggestions qui consistaient à dire qu'il fallait organiser une semaine de solidarité pour sensibiliser les Lillois à la situation de la ville de Naplouse et de sa population.

Il a tout de suite été décidé que cette semaine de la solidarité devait être un temps fort, qui connaisse un certain nombre de prolongements ensuite, et qui ait donc la vocation de recueillir des dons au travers de la Fondation de Lille pour l'aide humanitaire médicale et alimentaire d'urgence.

Que cette collecte de dons, bien sûr, ferait l'objet d'un suivi tout à fait attentif de la part d'un comité de pilotage, de la part d'un groupe de travail.

Cette semaine de la solidarité s'est finalement soldée par un intérêt évident de la part de la population lilloise puisque, pour ne prendre que l'exemple d'une exposition organisée à l'Hospice Comtesse, nous avons pu comptabiliser 3.600 visiteurs.

Il a donc été organisé cette exposition, une dizaine de débats environ, également deux concerts et la projection d'un certain nombre de films. Egalement des initiatives tout à fait spontanées allant dans le sens de collectes de cassettes et de livres, également une bourse de l'art qu'un groupe musical Juste Cause voudrait organiser dans les semaines à venir.

Tout ce travail s'est fait avec la mobilisation assez extraordinaire de partenaires associatifs qui continuent aujourd'hui à mener des initiatives, en particulier des débats.

Egalement la mobilisation de structures culturelles au nombre desquelles je voudrais citer l'Aéronef, le Théâtre du Nord, le Musée d'Histoire Naturelle, l'ARIAP, l'Ecole de Musique et le groupe Juste Cause dont j'ai déjà parlé.

Je voudrais dire également que les services de la Ville, service des relations internationales mais également service de la communication, se sont extraordinairement mobilisés autour de cette noble cause.

Ce travail, réalisé dans l'urgence, dans des circonstances exceptionnelles pour répondre à l'urgence, va connaître des prolongements pour continuer à aider la population de Naplouse dans le court terme.

Pas plus tard que ce matin, nous avons décidé avec un certain nombre d'associations, de structures culturelles, d'institutions, d'universités, de continuer le travail autour de trois groupes et de trois thèmes qui nous permettront avec des objectifs précis et modestes de continuer ce travail que nous avons voulu entamer à l'occasion de cette situation dramatique.

Vous dire, pour plus d'informations précises, que l'organisation de la semaine de la solidarité coûtera, si le Conseil Municipal veut bien nous suivre, 15.245 euros, pour financer notamment les frais de transport des expositions et des groupes qui ont participé aux manifestations.

La Ville a souhaité faire un geste fort et extrêmement symbolique pour alimenter la collecte de dons, en abondant cette donation de 137.200 euros.

Madame le Maire - Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Nous voterons cette délibération et nous sommes bien sûr favorables à cette aide d'urgence en faveur de la population de Naplouse par l'intermédiaire de la Fondation de Lille. Nous sommes là effectivement tout à fait dans le champ de la compétence et de la solidarité de notre Commune avec la ville jumelée.

Nous avons tous d'ailleurs en tête ces images fortes de ce dimanche matin, en 1998, où nous avions signé, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, ce jumelage tout à fait émouvant.

Pour autant, ce qui s'est passé à Naplouse représente, quasiment en concentré, en résumé, toute l'absurdité et toute l'horreur de ce conflit, de ces populations, vous disiez tout à l'heure dans la motion depuis 2000, mais pratiquement depuis des siècles et des siècles, qui n'arrivent pas à trouver une manière de vivre ensemble ou qui l'ont trouvée à un certain moment et qui n'arrivent pas à le vivre aujourd'hui.

Je pense -et c'est ce qui a expliqué probablement le fait qu'on n'ait pas souhaité s'associer tout à l'heure à la motion en tant que telle- je pense que notre rôle, et a fortiori dans un Conseil Communal, n'est pas de chercher à départager, il est de chercher à comprendre, de chercher à aider, surtout de chercher partout à être aux côtés de ceux qui sont les artisans de paix.

D'ailleurs, cette image terrible hier soir à Euronews ou LCI de SHARON mis en minorité dans son propre parti parce qu'on le jugeait colombe et non pas faucon, il a été mis en large minorité dans son propre parti parce qu'on le jugeait trop tiède, parce qu'il acceptait même l'idée d'un Etat palestinien, et entendre Netanyaou dire « Il ne peut pas y avoir d'Etat palestinien s'il y a un Etat juif. Il ne peut pas y avoir un Etat juif s'il y a un Etat palestinien ».

On voit bien que l'escalade de l'horreur et de la violence renforce de part et d'autre les adversaires de la paix. Donc, notre rôle en tant qu'élus, en tant qu'élus démocrates, en tant que Français, en tant que Européens, est bien de tenter d'être à côté de ceux qui sont les artisans de paix.

Et à Naplouse effectivement on a vu ces formes de guerre, d'un côté, une armée qui mène, avec ses moyens conventionnels, une guerre de rue avec tous les dégâts et tous les délabrements. Mais en temps, des populations terroristes du Hamas qui hier ont été arrêtées et qui se protègent au cœur de la population pour commettre ce qui reste quelque chose d'absolument horrible et la marque des états totalitaires également, l'attentat, avec des bombes humaines, ces attentats suicides. Je dois dire qu'à l'inverse, les images de ces familles palestiniennes qui se réjouissaient de la mort de leur enfant transformé en bombe humaine et de ces femmes qui appelaient à ce que leurs enfants deviennent à l'avenir eux-mêmes des bombes humaines, évidemment, nous ont fait froid dans le dos.

Donc, soyons aux côtés des artisans de paix et cette action peut être un moyen de l'être.

Je reprendrai la phrase de notre ami Charles SULMAN lors du Conseil Municipal du 25 mars où nous évoquions déjà l'arrivée d'un boulanger palestinien pour un stage et le financement d'un tournoi de football des villes jumelées, Charles SULMAN disait : « Si les dirigeants doivent jouer un rôle fondamental pour l'avènement de la paix, faire se rencontrer les populations est également essentiel pour avancer dans cette voie. »

Nous savons, tous les démocrates européens que nous sommes, que la France et l'Allemagne par exemple se sont réconciliées à partir du moment où il y a eu des jumelages, où il y a des jeunes qui se sont rencontrés, où il y a eu tout un ensemble d'échanges de ce type.

En ce sens, ce qui a déjà été fait, la rencontre à Cologne il y a quelques mois de jeunes de Lille, Safed et Naplouse, des pièces de théâtre, Roméo et Juliette, le tournoi international de football des villes jumelées, prochainement un chantier archéologique, montrent la voie.

On peut se demander si finalement, au-delà de cette initiative tout à fait juste, il ne faudrait pas créer une véritable structure d'amitié franco-israélo-palestinienne où les uns et les autres continuent, cherchent à mieux se connaître, relèguent, j'allais dire, écartent ceux qui ne sont pas des acteurs ou des artisans de paix. Je dois le dire, pour mettre un peu en garde, je vous incite à lire le numéro de mai 2002 de Notre Histoire, faisons attention aussi à certains qui parfois utilisent les manifestations pour avancer cachés, je pense en particulier à ceux qui sont proches des frères musulmans dont on sait qu'ils utilisent dans un premier temps des moyens démocratiques pour faire avancer leurs idées et ensuite on voit où cela peut mener.

Si nous développions de façon beaucoup plus importante des amitiés franco-israélopalestiniennes, nous pourrions avancer et se fixer un rêve, il faut souvent avoir des rêves pour qu'un jour les utopies deviennent réalités, rêver de ce jour où nous pourrions être les témoins heureux du jumelage entre Safed et Naplouse parce que, finalement, c'est bien là que la partie serait gagnée.

Dans la motion vous évoquiez le voyage d'élus, une délégation à Naplouse. Je pense que ce voyage n'a de sens que s'il se fait à Naplouse et à Safed et que nous puissions, d'une manière ou d'une autre, voir si cela est possible de manière à ce que, quelque part, modestement, nous puissions être artisans de paix car c'est bien de cela dont il s'agit.

Bien sûr, nous voterons cette délibération mais nous souhaitons qu'elle contribue, des choses sont déjà faites, mais qu'on les amplifie et les Lillois peuvent être à ce moment-là eux-mêmes ces artisans de paix et favoriser autant que faire se peut, au niveau qui est le nôtre, ces actions de rapprochement qui prendront du temps mais qui nécessiteront que des hommes et des femmes au quotidien se mobilisent.

<u>Madame le Maire</u> - Je voudrais vous dire, Monsieur RICHIR, que, dans la conjoncture actuelle, nous avions pris contact et que, avant les derniers événements, nous avions essayé de faire en sorte de préparer dans notre ville un certain nombre d'expositions qui réunissent Naplouse et Safed. Cela n'a pas pu se faire.

Votre état d'esprit, je l'ai moi-même eu. Cela n'a pas pu se faire dans une période où les drames de part et d'autre, avec des populations qui souffrent de part et d'autre, il est très difficile de se parler.

En tout cas, dès que cela sera possible, tout ce que nous pourrons faire dans notre ville, comme cela a déjà été fait d'ailleurs, pour rapprocher les populations, va évidemment dans le bon sens.

La délégation d'élus vise essentiellement à imaginer comment nous pouvons aider la ville de Naplouse. Il ne s'agit pas de prendre des parts dans un conflit, il s'agit, comme cela nous a été demandé, d'envoyer, et cela a été préparé, des techniciens pour remettre le gaz, l'eau. Vous savez que certains médecins du CHRU de Lille sont déjà partis. Il s'agit donc d'une aide humanitaire à la ville de Naplouse qui a été fortement touchée.

Dès que nous pourrons faire en sorte qu'il y ait un travail entre Safed et Naplouse et ces populations, et pourquoi pas, sous notre égide, nous reprendrons ce dialogue.

Je crois pouvoir dire aujourd'hui que, malheureusement, puisque nous l'avons tenté, cela n'a pas été possible mais on peut aussi le comprendre dans la situation actuelle.

Vous avez parlé aussi de ce qui s'est passé hier avec le vote du Likoud mais je crois qu'il y a aussi d'autres éléments d'espoir. Quand 60.000 Israéliens sont dans la rue pour demander la paix et pour demander à la fois la sécurité pour Israël et l'existence d'un Etat palestinien, on peut se dire que, de part et d'autre, il y a des hommes et des femmes qui utilisent la violence et que, de part et d'autre, il y a des hommes et des femmes qui souhaitent la paix. Bien évidemment, nous sommes à côté de ces derniers, quel que soit le côté où ils se situent. Ce sont ces petits signes d'espoir auxquels nous nous accrochons actuellement.

Monsieur BERNARD.

<u>M. BERNARD</u> - Madame le Maire, sur ce dossier, je souhaiterais tout d'abord protester énergiquement contre une nouvelle manifestation de l'apartheid politique qui nous visait et qui conduit une fois de plus à nous traiter comme des sous-élus et par-delà nos électeurs comme de sous-citoyens, à propos de cette motion qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

Sur cette délibération que vous nous proposez, nous rejoignons en grande partie les considérants que vous avez développés oralement dans votre motion. Même si nous tenons à rappeler évidemment la responsabilité des Gouvernements français successifs dans l'inaction qui a conduit entre autres au pourrissement de cette situation au Proche-Orient.

Ce que nous souhaitons affirmer c'est :

- premièrement, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes dans le cadre de frontières sûres et reconnues internationalement,
- deuxièmement, nous condamnons l'aveuglement terroriste qui, en particulier depuis le 11 septembre, est devenu un mode de contrainte privilégié de certains extrémistes, mais nous condamnons aussi l'aveuglement d'Ariel SHARON en particulier dans sa non reconnaissance d'un Etat palestinien.

Nous souhaitons aussi que les répercussions de ce conflit, en France et à Lille, soient limitées car nous refusons entre autres la dérive communautaire qui a endeuillé le Liban pendant dix années. Et nos compatriotes juifs ont pu constater que les attaques contre les synagogues, que les agressions contre les personnes de confession israélite, n'étaient pas le fait de personnes du Front National.

Au Proche-Orient, nous pensons que seule la solution négociée est possible et ce symbole du siège de la Basilique de la Nativité, nous souhaitons pouvoir le remiser dans le rang des images que nous ne souhaitons plus voir.

Compte tenu des souffrances subies par Naplouse, subies par sa population, compte tenu aussi que nous sommes liés avec cette ville, ville à la fois chrétienne et musulmane, dans une politique de jumelage qui rapproche les peuples, eh bien, nous voterons la subvention que vous nous proposez.

Madame le Maire - Madame VERBRUGGHE.

<u>Mme VERBRUGGHE</u> - Madame le Maire, mes chers collègues, nous aurions préféré ne pas avoir à examiner cette délibération. Nous aurions préféré que les Palestiniens de Naplouse mais aussi ceux de Ramallah, de Jénine, de Gaza demain, n'aient pas à faire à nouveau appel à l'aide internationale d'urgence.

Nous aurions préféré que notre jumelage avec Naplouse se concrétise par des actions inscrites dans le temps, des actions de solidarité envers la population, la jeunesse en particulier.

Nous voterons bien évidemment cette délibération parce qu'elle répond à des besoins primaires non couverts aujourd'hui et plus particulièrement des besoins en médicaments, en nourriture.

Mais, Madame le Maire, nous devons également réfléchir à notre implication pour l'avenir. Nous devons avec nos partenaires élus de Naplouse recenser les besoins et planifier dans le temps notre intervention.

Nous faisons confiance à Martine FILLEUL pour cette mise en œuvre et nous la soutiendrons dans ses travaux.

Et puis, nous devons physiquement assurer nos partenaires de notre soutien.

Vous l'avez annoncé, une délégation technique, une délégation d'élus doivent se rendre à Naplouse. Nous risquons en attendant plus de sécurité à ce qu'il n'y ait plus d'intérêt à ces déplacements.

Nous souhaitons, Madame le Maire, que ces délégations, pour qu'elles aient un sens, aient lieu rapidement et nous rappelons notre vote positif à cette délibération.

<u>Madame le Maire</u> - Une précision après l'intervention de Madame VERBRUGGHE. Nous avons eu ce matin encore la Mairie de Naplouse au téléphone ainsi que le Quai d'Orsay. Ils nous ont demandé d'attendre encore quelques jours, alors que la délégation technique est prête, parce qu'ils s'occupent actuellement de problèmes qu'ils considèrent comme plus urgents.

Nous restons en contact permanent et dès que le feu vert, y compris d'eux-mêmes, nous sera donné, la délégation technique va pouvoir partir dans les jours qui viennent. Je voudrais rappeler que le CHRU et un médecin sont déjà sur place, c'est-à-dire que les problèmes sanitaires sont d'abord traités.

Madame POLIAUTRE.

<u>Mme POLIAUTRE</u> - Madame le Maire, je voudrais dire combien le Groupe des Personnalités, dans sa diversité, se sent bien sûr concerné par le drame qui se vit au Proche-Orient.

Plusieurs de ses élus ont été très présents aux côtés des associations pour manifester, pour rétablir les conditions de paix dans cette région.

Mais aussi partie prenante des groupes de travail qui se réunissent régulièrement sous l'animation de Martine FILLEUL, avec tous les acteurs de la vie lilloise qui militent de manière continue pour trouver des solutions pour ces deux peuples qui seront, un jour ou l'autre, amenés à vivre ensemble et, je l'espère, le plus tôt possible, en paix.

Le jumelage avec Naplouse est une opportunité pour renforcer la solidarité et la mobilisation pour ce facteur de paix.

Plusieurs élus du Groupe des Personnalités sont disponibles pour participer à la délégation qui doit se rendre à Naplouse.

Je veux également profiter de la campagne sur l'eau pour dire combien je suis intéressée et je pense que c'est une excellente chose que d'envoyer des experts pour rétablir ce droit à l'eau là-bas à Naplouse qui aujourd'hui est un élément de vie très pénible pour la population.

Lier aujourd'hui ces conditions d'accès à une ressource vitale et le retour à une vie normale, c'est une des responsabilités que nous pouvons aider à mener.

Madame le Maire - Merci, Madame POLIAUTRE.

Monsieur SULMAN.

M. SULMAN - Depuis un mois, un mois et demi, je ne me suis pas exprimé et je vous demanderai, si vous le voulez bien, de m'accorder 4 minutes sur le sujet.

Elu de la Majorité municipale, j'adhère au programme de cette Majorité qui défend les valeurs de solidarité, de tolérance, de citoyenneté, de fraternité et de soutien aux plus démunis pour notre ville, les Lillois et les Lilloises, les Hellemmois et les Lommois.

Madame le Maire m'a chargé de la délégation de la santé. Je pense que dans ce domaine j'effectue un travail important sur la précarité notamment, la jeunesse, les dépendances. Ce programme et les actions que nous menons seront présentés, je l'espère, à un prochain Conseil Municipal.

Nulle part dans le programme pour lequel je suis élu, il n'est fait mention du conflit israélo-palestinien sur lequel j'ai donc toute latitude pour m'exprimer.

Certains collectifs ont voulu m'interdire de parole sur ce sujet parce qu'ils n'avaient pas les mêmes vues que moi.

Je remercie à ce sujet notre Maire, Madame Martine AUBRY, son Directeur de Cabinet, Hervé BARRE, et la plupart des membres de la Majorité municipale qui dans cette situation ont rappelé le droit de tous à la liberté d'expression, le devoir de chacun de respecter la démocratie, de respecter les élus de la République et qui ont fait cesser ces comportements d'un autre temps bien dangereux pour tous, notamment pour les Lillois et les Lilloises.

Puisque le débat sur le Proche-Orient est à l'ordre du jour, je voudrais ici vous donner quelques éléments.

Je rappelle qu'en 1948, lors de la création de l'Etat d'Israël, Ben GOURION, alors Premier Ministre, dans son discours a tout à fait accepté le partage en deux Etats, un Etat israélien et un Etat Palestinien.

Ceux qui ont refusé l'Etat palestinien, ce sont les Pays Arabes qui ont fait la guerre à Israël et qui ont occupé ces territoires palestiniens.

Je rappelle qu'en 1999, Monsieur Ehoud BARAK a été élu par la population israélienne à 70% pour faire la paix et pas pour autre chose.

Monsieur BARAK a proposé en juillet 2000 puis un peu plus tard la création d'un Etat palestinien, le démantèlement de l'ensemble des implantations, à 3% près, la division de Jérusalem et a proposé de trouver une solution juste pour les réfugiés palestiniens mais aussi, il ne faut pas les oublier, pour les 800.000 réfugiés juifs qui ont été expulsés des Pays Arabes.

La réponse des Autorités Palestiniennes, alors qu'Ehoud BARAK était Premier Ministre d'Israël, a été de déclencher l'Intifada et les actes terroristes contre des civils israéliens.

Puisqu'il est fait régulièrement état d'amalgames –et j'y reviendrai parce que je pense que c'est fondamental- entre la résistance française et la résistance palestinienne, je rappelle que la résistance française ne s'est jamais attaquée aux civils.

Je me réjouis, comme vous, Madame le Maire, que, à Tel Aviv, il y ait eu ces demiers jours une manifestation pour la paix et la sécurité qui a réuni 60.000 Israéliens de toutes tendances.

Je serais cependant heureux qu'une même manifestation réunisse dans les territoires 60.000 Palestiniens, 60.000 personnes contre les attentats terroristes et également pour la paix.

Malheureusement, en l'absence de toute liberté démocratique et compte tenu du danger que cela peut présenter pour les populations, cette manifestation pour la paix et contre les actes terroristes, dans les territoires palestiniens, n'est pas possible.

J'ai entendu, pendant la semaine de Naplouse à Lille et lors des manifestations qui l'ont précédée, un certain nombre de termes qui ont été utilisés et qui sont dangereux, créant des amalgames inacceptables et qui pour moi représentent le négationnisme et la falsification de l'histoire. Je veux parler des mots génocide, nazi, Shoa, appliqués à ce conflit.

Je pense que cela n'est pas un bon moyen pour lutter contre la haine, que c'est au contraire un moyen de l'attiser et que cela empêche quelque part d'avancer vers la paix.

Je suis pour la paix et j'ai signé dans ce sens au niveau national un communiqué récent qui a réuni l'ensemble des organisations religieuses, chrétiennes, musulmanes et juives. Je pense que certains d'entre vous ici ont eu connaissance de ce communiqué qui est un communiqué équilibré pour une paix plus juste et durable dans cette zone.

Je demande que chacun sache raison garder pour arrêter la violence et la souffrance des deux peuples.

Je donne bien évidemment mon accord sans réserve au soutien de la population de Naplouse, ville jumelée avec Lille. Cela fait d'ailleurs partie du programme municipal auquel nous nous sommes engagés.

Mais je souhaite également, et bien sûr sans réserve, je dois dire que si je peux, à titre personnel, apporter quelque chose, je le ferai, si on me le demande et si c'est possible, je rappelle qu'il y a quelque temps, dans une période plus tranquille, j'avais essayé d'aider à ouvrir un service de radiothérapie à Naplouse avec le Docteur JALAL qui est toujours Adjoint au Maire de Naplouse.

Il serait quand même souhaitable que l'argent que nous allons verser ici pour Naplouse, nous puissions savoir exactement quelle en a été l'utilisation. Je pense qu'il faudra que nous ayons le retour.

Je n'oublie pas cependant Safed, notre ville jumelle. J'ai envoyé il y a quelque temps à notre Maire une demande de soutien -mais c'était avant les événements- dans ce sens aux victimes israéliennes du terrorisme et vous savez que l'hôpital de Safed y participe pour beaucoup. Je souhaiterais avoir une réponse là-dessus.

Tous les dérapages verbaux ou écrits en France, à Lille, dont je vous ai parlé, ne peuvent que favoriser les actes antisémites. Je rappelle qu'en un mois, plus de 400 actes antisémites ont été perpétrés en France au niveau des écoles, de synagogues et des personnes.

Je remercie les autorités locales et particulièrement Madame le Maire, Madame Martine AUBRY, pour l'action exemplaire qu'elle mène dans ce domaine.

Je fais appel à tous les citoyens de bonne volonté et responsables religieux pour qu'ils luttent efficacement contre ce fléau qui est indigne de notre République.

Enfin, en ce qui concerne la motion qui vient d'être lue, je dois dire que le Président de mon Groupe, Monsieur FALISE, ne m'en a jamais parlé et que je l'ai découverte il y a cinq minutes avant qu'elle ne soit lue.

Vous comprendrez que devant un problème aussi complexe, j'aurais été heureux de pouvoir participer au débat auquel je n'ai pas pu participer. Comme dit Coluche « On est tous égaux mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres ».

Voilà ce que je voulais dire.

Je suis un utopiste et je suis persuadé qu'un jour on arrivera à la paix parce qu'il y a des deux côtés des gens de bonne volonté. C'est avec eux qu'il faudra faire cette paix et avec les populations.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit à ce sujet notre ami Monsieur RICHIR.

Madame le Maire - Mes chers collègues, je vous remercie.

Même si certains regrettent que nous traitions des problèmes qui ne sont pas strictement liés à la vie lilloise, comme nous sommes des hommes et des femmes politiques, nous ne pouvons pas nous désintéresser de ce qui se passe dans le monde.

La qualité du débat que nous avons eu ce soir montre que nous pouvons avoir un vrai débat démocratique, chacun pouvant exprimer ses positions sans exclure l'autre et sans exclure les positions de l'autre.

En tout cas, ce que j'ai envie de retenir de vos diverses interventions ce soir, c'est d'abord que nous tous, évidemment, nous nous battons pour la paix. Pour une paix qui permette à la fois à Israël de vivre en sécurité et à l'Etat palestinien d'exister.

Ensuite, nous pourrons, dès que cela sera possible, comme nous l'avons déjà tenté, essayer de faire en sorte qu'avec nos villes jumelées, c'est-à-dire nos villes sœurs, nous essayions de rapprocher ces populations.

Et puis, je voudrais dire que nous ne pourrons jamais accepter dans notre ville des discriminations ou des actes racistes qui opposent des hommes et des femmes. Je suis heureuse de constater que contrairement à d'autres villes, on peut avoir sur ce conflit des positions différentes mais on n'a qu'une seule communauté en commun, la communauté nationale, c'est-à-dire la nôtre.

Je voulais encore remercier chacun pour ses prises de position ce soir.

Je mets donc au vote la délibération 355 et je remercie Martine FILLEUL pour le travail formidable qu'elle a accompli depuis plusieurs semaines.

Qui est pour : unanimité

Adopté.

Je vous remercie.

AFFAIRES EUROPEENNES

<u>02/356</u> - Subvention à l'Association CZESC - Présentation des enjeux de l'élargissement de l'union européenne.

Adopté.

Nous allons passer à un dossier plus technique mais ô combien important, celui du SDU, Schéma de Développement et d'Urbanisme de Lille, et je passe la parole à Monsieur CACHEUX.

Chemise n°13

Rapporteur : Monsieur CACHEUX, Adjoint au Maire

<u>URBANISME</u>

02/364 - Schéma directeur de développement et d'urbanisme de l'arrondissement de Lille - Consultation administrative - Avis du Conseil Municipal.

Madame le Maire, mes chers collègues, à l'heure qu'il est, je vais essayer de présenter de la manière la plus synthétique possible les éléments essentiels de ce Schéma Directeur en priant nos collègues de bien vouloir excuser s'il devait y avoir quelques dysfonctionnements liés à une élaboration un peu tardive de l'enchaîné qui passe et qui permet de mieux comprendre le document.

Ce Schéma Directeur, le Syndicat Mixte qui en est le maître d'œuvre a décidé d'engager la révision de ce Schéma en juin 2000 et cette décision fait suite à l'annulation en avril 2000 par le Tribunal Administratif du Schéma de 1997.

En plus, en décembre 2000, est intervenue la publication de la loi de solidarité et de renouvellement urbain qui remplace ces Schémas Directeurs par des Schémas de Cohérence Territoriale.

Pour autant, la loi a laissé la possibilité pour les Schémas Directeurs dont la révision était engagée de terminer sous l'ancienne procédure et ainsi de gagner cinq ans puisque, autrement, il aurait fallu recommencer la procédure à zéro.

Dans ce cas, le projet de Schéma devait être arrêté avant le 1er janvier 2002 et il doit être approuvé avant le 1er janvier 2003.

Ce qui a été fait en 2001 c'est, pour l'essentiel, un certain nombre de nouvelles études qui portent sur les déplacements, l'environnement, le développement économique et la démographie, donc les besoins en logements.

Bien entendu, les déplacements ont été revus pour tenir compte de l'annulation du Schéma de 1997 et pour intégrer par ailleurs les hypothèses ambitieuses du plan de déplacements urbains de la Communauté Urbaine.

S'agissant de l'environnement, c'était la question de la protection de la ressource en eau qui a été posée et qui a donc été revue.

S'agissant du développement économique, nous avons tenu compte du fait que la mise en place en 2002 de la taxe professionnelle unique ou d'agglomération change la donne et que donc la stratégie de développement économique a été revue.

Enfin, s'agissant de la démographie et des besoins de logements, nous avons tenu compte des enseignements du recensement général de population de 1999.

Le projet arrêté le 10 décembre 2001 qui est soumis ce soir au Conseil Municipal, à la demande de la Communauté Urbaine, comme dans les 85 autres communes de la Communauté, ainsi que d'ailleurs aux associations, ce projet qui a été arrêté, bien entendu, maintient les grandes options de 1997.

Les cinq axes stratégiques sur l'international, l'accessibilité, la qualité, le développement et la solidarité.

Egalement sur le parti d'aménagement qui met l'accent sur la ville renouvelée, tout en soulignant la nécessité de renforcer les axes urbains majeurs et de s'appuyer sur la diversité de la trame urbaine et sur les pôles urbains périphériques.

Bien entendu, tout ceci est largement maintenu et je me contente des axes essentiels.

Pour ce qui concerne les évolutions, je les ai évoquées, je les reprends rapidement.

S'agissant de la démographie et donc des logements, nous avons tenu compte bien sûr du recensement de 1999 pour aboutir à la conclusion que l'hypothèse la plus probable de population de notre arrondissement, c'est 1,2 à 1,25 million d'habitants à l'horizon 2015, c'est-à-dire moins que ce qui avait été imaginé avant.

Mais comme la diminution de la taille des ménages dans notre métropole s'est accélérée, cela conduit quand même à un nombre de ménages supplémentaires de 56.000 à 72.000 ménages supplémentaires, cela veut donc dire 4.500 à 5.600 logements à construire par an.

Deuxième évolution : celle des déplacements où, à la fois, nous répondons au plan national qui est celui des schémas de services collectifs de transports de personnes ou de marchandises.

C'est aussi la volonté de rééquilibrage intermodal avec des objectifs nationaux de doublement du fret ferroviaire en dix ans, du développement de la voie d'eau et du développement des transports collectifs.

Ce nouveau projet intègre ces évolutions.

Bien entendu, s'agissant des axes routiers, il supprime la branche Ouest du contournement Sud qui avait fait l'objet de l'annulation de 1997.

Par ailleurs, sur la protection de la ressource en eau, il pourrait manquer à terme dans notre métropole à l'horizon 2015 50.000 à 100.000m3 d'eau potable chaque jour, donc la volonté de renforcer la protection en eau, en tenant compte des observations du Tribunal Administratif, de mieux gérer la demande, de renforcer le traitement de l'eau et bien entendu de rechercher de nouvelles ressources est également affirmée.

Enfin, s'agissant de l'amélioration de l'environnement, au-delà de ce que je viens de dire de la gestion de l'eau, la volonté de renforcer le caractère vert et donc les espaces verts de notre métropole, de mieux maîtriser l'énergie, de mieux traiter les déchets, de réduire autant qu'il est possible les risques et les nuisances, ont fait l'objet de tout un certain nombre d'enrichissements. La valorisation du cadre de vie se traduisant par l'affirmation des cinq parcs d'intérêt métropolitain et la valorisation des canaux.

Le développement économique enfin, je l'ai évoqué, un nouveau contexte avec la TPU au 1er janvier 2002, des besoins croissants d'espaces plus vastes, enfin, la demande de retrait des 600 hectares qui avaient été prévus en 1997 et dont un certain nombre de Maires souhaitaient le retrait.

Nous avons maintenu 6 pôles d'excellence au niveau international, 14 pôles d'intérêt métropolitain et 19 points d'appui.

Enfin, des propositions complémentaires dans ce cadre-là ont été faites avec notamment cinq sites plus vastes pour le développement économique.

Voilà, Madame le Maire, mes chers collègues, de manière, je le reconnais, très schématique, le contenu de ce Schéma Directeur sur lequel nous sommes consultés.

Je vais proposer, avec la Commission de l'Urbanisme, à notre Conseil de transmettre un avis favorable, avec une seule réserve à propos du branchement de ce qui était hier la Lille-Lens qui est devenue aujourd'hui le boulevard de desserte d'Eurasanté que la Communauté continue à prévoir dans une logique qui est trop autoroutière, prévoyant notamment le franchissement de la voie ferrée Lille-Lens pour ensuite se brancher sur la Porte de Béthune alors que nous estimons que le réaménagement de la rue Frédéric Combemalle en boulevard urbain, même s'il est élargi, bien entendu, permettrait d'assurer cette desserte d'Eurasanté.

C'est la seule réserve que nous avons. J'ajoute, et j'en aurai terminé, que nous allons continuer à travailler durant toute l'année 2002 sur ce dossier pour aboutir à l'objectif qui était le nôtre et que j'évoquais en début de propos.

Consultation des collectivités de mars à mai, nous y sommes.

Fin juin - fin septembre, mise à disposition du public.

Octobre-novembre, dernières adaptations.

Début décembre, approbation par le Syndicat Mixte.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur DECOCQ.

<u>M. DECOCQ</u> - Je ressens en écoutant mon collègue CACHEUX et en regardant les diapos combien ce débat peut être frustrant parce qu'il est trop court, et il doit l'être comme cela, on ne peut pas user de la patience de nos collègues. Un travail pourtant si important, si long et si méticuleux fait à la Communauté Urbaine.

J'irai à l'essentiel.

Avec mes collègues Conseillers Communautaires, nous avons soutenu ce projet et ce Schéma Directeur à la Communauté Urbaine, et nous le soutiendrons ici, et ce, je vais vous le dire très brièvement, pour trois raisons.

Les trois raisons pour lesquelles nous trouvons que ce projet est un projet de qualité sont les suivantes.

Première raison, la Communauté Urbaine a fait un effort considérable de dialogue et de compréhension du point de vue d'autres communes isolées ou d'autres communautés de communes, elle n'a pas voulu imposer son point de vue. Les fonctionnaires, le Vice-Président en charge DAU-BRESSE et le Président de la Communauté Urbaine, Pierre MAUROY, bien sûr, doivent être félicités de cette volonté forte de dialogue, ce qui n'était pas toujours facile. Première raison pour laquelle nous soutenons ce Schéma Directeur.

La deuxième, on vient de l'évoquer, ce Schéma a fait un choix assez radical d'une volonté de modernité en privilégiant, dans les déplacements, les transports en commun.

Troisième raison, là aussi, cela vient d'être évoqué de façon très claire, même si cela fut bref, en protégeant les champs captants la Métropole préserve 30% de sa ressource en eau, cela veut dire qu'elle préserve surtout son indépendance en matière d'alimentation en eau.

Petite digression : l'indépendance en matière d'alimentation en eau, dans le dossier qu'on évoquait tout à l'heure entre Israël et la Palestine, on ne parle jamais, sauf dans quelques revues spécialisées, de la guerre de l'eau qui est au cœur de ce problème.

Pour ces raisons, volonté de dialogue, modernité et volonté d'indépendance, nous avons soutenu et approuvé ce projet à la Communauté Urbaine et mes collègues et moi-même ici à Lille, nous nous exprimons favorablement.

Madame le Maire - Merci beaucoup.

Monsieur BERNARD.

<u>M. BERNARD</u> - C'est la vision finalement des aménageurs publics à 10-15 ans, une vision qui n'est pas toujours heureuse quand on voit les implications concrètes que cela peut avoir.

A la lecture de ce document, on a un peu le sentiment que c'est la juxtaposition de projets de développement qui ne sont pas toujours cohérents et qu'il y a souvent un fossé entre les intentions et la réalité des projets.

Il y a en tout cas un certain nombre de points, à notre avis, négatifs.

La leçon, et en particulier les enseignements de la politique de la ville renouvelée, notamment le quota de 2/3 de constructions neuves prévues dans le cadre de la requalification des espaces urbains, nous paraît hors d'ambition.

Cela n'a pas empêché en tout cas la persistance d'un habitat dégradé dans un certain nombre de communes, en particulier à Lille.

En matière de déclinaison du plan de déplacements urbains, certes, le contournement Sud a disparu, c'est le contournement Est qui l'a remplacé. Ce n'est pas forcément satisfaisant. Et à côté de cela nous avons toujours l'Arlésienne de l'A 24 dont le tracé est perpétuellement évoqué sans jamais être dessiné.

Enfin, doit-on rappeler l'échec du Périphérique Est qui a joué en fait son rôle d'appel d'air des véhicules et qui est déjà totalement saturé ?

Les alternatives sont mentionnées, mais de manière elliptique. On aurait pu espérer davantage d'ambitions dans ce domaine.

Il n'y a pas non plus de réponses satisfaisantes en matière d'offre foncière qui est insuffisante sur la métropole et en particulier aux alentours immédiats de Lille.

Les zones d'activités sont esquissées sans tenir compte des réalités locales et de la volonté de développer des zones à taille humaine. Des centaines d'hectares ... On a l'impression qu'elles sont présentes dans le document pour justifier le maintien de la partie Est de la Rocade Sud ou, ce qui serait pire, l'apport de recettes fiscales qui seraient nécessaires pour financer les nouvelles infrastructures.

Et là je dois dire qu'il faut que nous ayons en tête le syndrome de Mexico qui guette fortement notre métropole.

Enfin, c'est peut-être l'exercice qui veut ça, quel objectif ? Quel chiffrage ? Quelle volonté financière face à l'ensemble de ce catalogue de propositions ?

Finalement, ce document qui a été recalé il y a deux ans, j'ai bien peur qu'il soit décalé dans dix ans.

Madame le Maire - Monsieur TOSTAIN.

M. TOSTAIN - Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je n'irai pas par quatre chemins pour vous dire que le Groupe des Verts votera contre la délibération approuvant le Schéma Directeur de l'Arrondissement de Lille.

Cependant, je dois d'abord préciser toute l'importance que nous attachons à ce document et au travail préparatoire qui a été voulu par le Président MAUROY, coordonné par le Vice-Président DAUBRESSE et réalisé dans des conditions difficiles par l'Agence de Développement et d'Urbanisme.

Nous y saluons aussi les progrès accomplis depuis l'annulation du Schéma Directeur approuvé en 1997.

Pour leur part, les élus Verts membres du Syndicat Mixte, sous la conduite de mon collègue Eric QUIQUET, y ont contribué en rédigeant quelque 70 amendements qui ont effectivement été repris.

Dans ce Schéma Directeur, la suppression du contournement routier Sud, la protection des champs captants sont inscrits mais également une meilleure intégration des zones d'activités dans l'environnement.

La priorité à la reconquête urbaine est réaffirmée à travers la démarche de ville renouvelée.

Le développement économique solidaire est reconnu, c'est un de nos amendements.

L'ambition d'un espace naturel métropolitain et d'une trame verte est affichée.

Dans le domaine des déplacements, la cohérence avec le plan de déplacements urbains est illustrée en premier lieu par l'objectif de diminution de la part de l'automobile individuelle à l'intérieur de l'arrondissement -je dis bien à l'intérieur- et traduite par les projets de tram/train, de bus à haut niveau de service et du schéma cyclable.

Là où le bât blesse, vous le savez, c'est dans la conception que le document affiche des relations de notre territoire avec l'extérieur, que ce soit aux échelles nationale et internationale ou avec nos voisins du Bassin Minier et de Belgique, tant pour les voyageurs que pour les marchandises.

Pour ces liaisons, les alternatives à la voiture ne sont pas sérieusement envisagées.

Le projet de ferroutage Nord/Sud est toujours dans les limbes, celui du canal Seine/Nord est à très long terme. Le TER, le train régional, est considéré comme sans avenir avant même d'avoir été développé.

Au contraire, il n'est pas choquant pour ce document de prévoir la mise à 2 x 2 voies des routes nationales entre Lille et Béthune et entre Lille et Lens, et tout à la fois leur saturation et leur doublement par l'autoroute A 24. Sans compter un nouveau projet de liaison Douai Orchies Tournai dans la foulée.

On inscrit à la fois dans ce document les objectifs de lutte contre l'effet de serre qui ont été souscrits par la France dans le cadre du Protocole de Kyoto et la perspective d'explosion du trafic routier.

On affiche l'espace naturel métropolitain et on dessert la Vallée de la Marque par deux routes.

On voudrait un équilibre entre le développement du Bassin Minier et celui de la métropole et le volume de trafic n'est orienté que dans un sens. Mais nous, Lillois, que voulons-nous?

Diminuer l'emprise de l'automobile, apaiser la circulation, améliorer la qualité de notre air et de nos espaces.

Alors, où allons-nous garer ces voitures supplémentaires que nous attirons à Lille ? Allons-nous les garer sur le périphérique ?

Ce Schéma Directeur a eu de l'audace puis il y a eu le vertige.

Pour notre part, nous avons la conviction d'être réalistes et cohérents en votant contre ces routes et contre ce Schéma Directeur ainsi dénaturé.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

Madame le Maire - Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Deux trois remarques, Madame le Maire, à propos des différents commentaires.

D'abord pour me féliciter de l'approbation -je n'en doutais pas- du groupe d'Opposition démocratique qui a très largement participé à l'élaboration de ce document au moins pour ceux des membres qui sont à la Communauté Urbaine.

Effectivement mettre l'accent, dans un temps très difficile, très court, sur le maximum de concertations qui se sont exprimées.

Egalement sur des options fortes notamment en matière de déplacement et sur l'importance que nous avons accordée aux problèmes d'environnement et en particulier écologiques et de protection de la ressource en eau.

Ce sont des éléments forts qui sont des infléchissements très nets par rapport au document de 1997 et qui méritaient d'être soulignés.

Bien entendu, ce document est aussi un équilibre entre des préoccupations contraires. Nos collègues Verts, par rapport à des préoccupations qu'ils portent de manière forte depuis de très nombreuses années, trouvent que l'équilibre n'est pas assez conforme aux préoccupations qui sont les leurs.

Et pourtant chacun voit bien que sur le plan du ferroutage, au-delà des positions communautaires, évidemment, c'est un dossier qui est d'abord et avant tout un dossier national à travers le grand axe Nord-Sud de Rotterdam à Marseille. Que pour ce qui concerne la route, nous avons fait des infléchissements forts, il faudra sans doute en faire d'autres. Je signale là aussi en incidente que le dossier de l'autoroute A 24 est certes un dossier métropolitain, mais que c'est aussi un dossier régional et même par certains aspects un dossier national. Il y a donc désaccord sur l'équilibre auquel nous sommes parvenus et qui, je pense, correspond le mieux aux préoccupations qui ont été émises par de nombreux interlocuteurs durant toute la période.

Voilà, Madame le Maire, ce que je souhaitais dire à propos des positions qui ont été émises.

Pour ce qui concerne le point de vue de l'Extrême-Droite, pour ce qui est de surfer, d'exacerber un certain nombre d'insuffisances, d'ailleurs dans le cas précis de les créer au besoin soi-même, je me suis, à propos d'un autre dossier, exprimé tout à l'heure sur ce point.

Madame le Maire - Je vous remercie.

Je voudrais ajouter que ce Schéma de Développement et d'Urbanisme, comme vient de le dire Alain CACHEUX, apporte un certain nombre d'avancées par rapport au Schéma précédent et je précise à nos amis Verts qu'on ne peut pas régler dans un schéma métropolitain des problèmes qui sont nationaux voire internationaux.

Je me réjouis que Philippe TOSTAIN ait remarqué les points positifs en ce qui concerne les décisions qui dépendent de nous et finalement s'oppose à un Schéma de Développement et d'Urbanisme pour des raisons qui dépendent de décisions nationales sur lesquelles nous n'avons pas encore réussi à convaincre.

Alors, espérons que nous continuerons à avancer.

En tout cas, je crois que le travail qui a été fait au niveau de Lille Métropole permet d'avancer fortement dans l'aménagement et l'urbanisme de notre métropole et personnellement je m'en réjouis.

Je mets donc au vote la délibération 364.

Qui vote pour : les membres des Groupes Socialiste, Communiste, Personnalités et l'Intergroupe Union pour Lille à l'exception de Monsieur SAVOYE

Qui vote contre : le Front National, le groupe des Verts. et Monsieur SAVOYE

Adopté à la majorité.

Merci.

02/365 - Architecture et Maîtres d'ouvrage - Club Régional Nord/Pas-de-Calais Adhésion de la Ville de Lille

Adopté.

ACTION FONCIERE

<u>02/366</u> - Souham 1, rue du Vieux Faubourg à Lille - Transmission par la SAEM EURALILLE d'un contrat de gérance.

<u>02/367</u> - Porte de Roubaix - Monument situé rue de Roubaix, section AE n°105 - Passation d'un bail emphytéotique au Conseil Général du Nord.

Adoptés.

Madame POLIAUTRE.

Chemise n°14

Rapporteur : Madame POLIAUTRE, Adjointe au Maire

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

02/368 - Agenda 21 lillois - Adhésion à l'association Energie Cités.

Adopté.

ECLAIRAGE PUBLIC

<u>02/369</u> - Avenue Oscar Lambret - Pôle Eurasanté - Travaux de création et de modernisation des réseaux d'éclairage public - Marché de prestation de services sur appel d'offres ouvert.

<u>02/370</u> - Lille-Sud - Rénovation des points de commande et des réseaux d'éclairage public - Avenant n°1.

Adoptés.

<u>02/371</u> - Porte de Gand - Mise en valeur par la lumière - Marché de prestation de services sur appel d 'offres ouvert.

02/372 - Plan Lumière - Etude de conception, réalisation.

02/373 - Association Française de l'Eclairage - Renouvellement d'adhésion - Cotisation.

Madame le Maire, mes chers collègues, deux délibérations qui concernent le plan lumière, les rapports 02/371 et 02/372 qui portent sur la consultation pour la mise en lumière de la Porte de Gand et le lancement d'une étude de conception pour différents sites ou circuits.

Vous avez la liste des sites dans cette délibération, à la fois la Place du Théâtre, la Grand'Place, l'Opéra, le Palais Rihour, les gares, etc ... De nombreuses interventions qui concernent de grands équipements et en particulier leur mise en valeur pour 2004.

C'est une étape dans l'ambition affichée de mettre en adéquation l'image nocturne de la ville avec son statut de capitale européenne de la culture en 2004.

A moyen terme, le schéma lumière qui a été décidé dès 1995 a pour objectif de valoriser de manière pérenne l'image nocturne de la ville, de la rendre plus belle, plus attrayante mais aussi plus sûre la nuit.

C'est une évolution très nette dans l'utilisation de la lumière; on passe d'une notion d'éclairage à celle d'urbanisme et on s'inscrit dans une démarche plus globale qui veut valoriser la ville.

Ce schéma intègre également des préoccupations de développement durable avec le souci de gestion rationnelle de l'énergie, de recherche de matériel plus économe, plus performant. Il participe à la volonté de valoriser le patrimoine lillois, sa mise en scène, mais également dans les espaces verts, des espaces de vie, en renforçant la qualité et l'identité des quartiers.

L'objectif global est l'amélioration de la qualité de vie et de la qualité de la ville. Il permettra d'augmenter le potentiel attractif de la ville qui accueille de plus en plus de touristes, Martine FILLEUL l'a rappelé tout à l'heure, mais aussi de donner une meilleure qualité pour la vie des Lillois.

Le Plan Lumière associe dès aujourd'hui un comité de pilotage composé de nombreux élus, notamment Catherine CULLEN pour préparer 2004. Il reviendra demain devant les Conseils de Quartiers et des Lillois pour les associer aux étapes ultérieures.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Je mets aux voix les délibérations 02/371, 02/372 et 02/373 sur le Plan Lumière.

Qui vote pour : unanimité

Adoptés.

Merci.

Madame CAPON.

Chemise n°24

Rapporteur : Madame CAPON. Adjointe au Maire

ECOLES

<u>02/406</u> - Réfection des toitures des groupes scolaires LEON JOUHAUX et BRACKE-DESROUS-SEAUX - Lancement de l'appel d'offres.

02/407 - Réfection de la façade du bâtiment MALOT/PAINLELE - Marché sur appel d'offres.

<u>02/408</u> - Mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée scolaire 2002/2003.

<u>02/409</u> - Mesures de carte scolaire dans les écoles privées : ouverture de classe - Rentrée scolaire 2002/2003.

02/410 - Restructuration et rénovation de l'école TURGOT rue du Général de Wett à Lille.

02/411 - Maison Régionale X 2000 - Subvention de fonctionnement.

Adoptés.

ELECTIONS

<u>02/412</u> - Elections prud'homales de 2002 - Désignation d'un électeur employeur et d'un électeur salarié au sein de la commission communale.

Je dois vous présenter les prévisions de mesures de carte scolaire dans les écoles lilloises du premier degré de l'enseignement public pour la rentrée 2002/2003.

Quelques innovations en plus des créations et des retraits d'emplois conditionnels.

.../...

Je rappelle que les créations ainsi que les retraits d'emplois seront fermes et définitifs seulement le jour de la rentrée scolaire, lorsque les inspections auront vérifié les effectifs des élèves.

Ces prévisions restent bien entendu, par rapport à l'ensemble de votre dossier, à regarder de près et une fermeture en particulier est en difficulté par rapport à la vie de l'école et votre Commission, Madame le Maire, sur le projet éducatif global, s'est prononcée contre cette fermeture. Il s'agit de l'école élémentaire Cabanis parce qu'elle accueille des enfants handicapés moteurs de l'école Jules Ferry et que ses prévisions d'effectifs devraient être conformes aux normes attendues par l'Inspection Académique.

En dehors de cette liste, il y a une ouverture ferme à l'école Desbordes-Valmore aux Bois-Blancs et puis aussi une ouverture que je voulais vous signaler qui est très sensible parce que c'est une ouverture de classe d'enfants autistes, au Faubourg de Béthune à l'école Samain-Trulin.

J'ai déjà pu mesurer le bon travail de l'équipe en place, prête à accueillir les parents et les enfants, cet accueil nécessaire sur la ville, en liaison avec l'enseignement spécialisé.

Encore une innovation cette année : 14 transformations de postes. Des classes qui s'appellent CLAD, c'est-à-dire classes d'adaptation, seront pour ces postes transformées en postes maître E. Je vais expliquer ce que c'est, c'est un maître spécialisé qui fait de l'éducation individualisée pour des groupes d'enfants en difficultés. Ceux-ci seront repérés par rapport à l'apprentissage de la lecture, dès le cours préparatoire et en suivi au cours élémentaire.

Donc, tout de suite à la rentrée, 500 enfants sur l'ensemble de la ville seront suivis plus particulièrement à partir des évaluations de CE 2 et d'entrée en sixième qui ont été bien étudiées. L'Education Nationale a proposé ce plan volontariste. Ils ont essayé de mettre ensemble les moyens des quatre circonscriptions, de repenser les moyens humains et donner de la cohérence, couvrir un plus large territoire géographique et rendre le dispositif plus efficace.

Nous avons simplement demandé en Commission une évaluation à la fin de l'année scolaire, un bilan du succès ou non de cette opération.

Je vous remercie.

Madame le Maire - Merci, Madame CAPON, pour l'ensemble de ces informations.

Je me réjouis particulièrement de l'ouverture de cette classe pour enfants autistes. Nous savons combien les besoins sont importants. Nous avons là effectivement une bonne équipe.

Je mets aux voix les délibérations de Madame CAPON.

Qui est pour : unanimité

Adoptés.

Merci.

Sur le dernier dossier, sur le 316, Monsieur BERNARD.

Chemise n°4

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON, Premier Adjoint

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

02/313 - Le 1er Carrefour Européen des Bio-Technologies - Subvention au GIE Eurasanté.

Adopté.

POLITIQUE DE LA VILLE

02/314 - Ville de Lille - Programme "Nos Quartiers d'Eté" - Subventions.

02/315 - Contrat de Ville - Programmation 2002 - Fonds d'Initiative Habitants - Subventions.

Adoptés.

EMPLOI

02/316 - <u>Subvention à l'Association Réussir - Mission Locale de Lille au titre de l'année 2002 - Convention d'objectifs pluriannuelle 2002 à 2004.</u>

M. BERNARD - Madame le Maire, ce dossier qui a trait à la Mission Locale et à la convention d'objectifs pluriannuelle 2002/2004 nous conduit à nous interroger sur un réseau qui au départ devait être provisoire et qui dure maintenant depuis 20 ans et qui faisait que certains éducateurs déclaraient qu'il y avait plus de partenaires que de partenariats.

Le constat qui est que les 16-18 ans qui quittent le système scolaire avec un diplôme n'ont aucune qualification professionnelle et ont du mal à trouver un emploi, tout le monde le sait.

Ce que l'on remarque c'est que les collectivités locales mais aussi les Gouvernements sont plus intéressés par la mise en place de structures que véritablement aux jeunes. Et l'insertion des jeunes qui est devenue une obligation d'Etat s'est muée peu à peu en un réseau juridico-bureaucratique qui se fait au détriment de l'insertion des jeunes.

Notons que si deux fois et demie plus de jeunes ont été accueillis en 20 ans, les effectifs dans la métropole des Missions Locales ont été multipliés par 30.

Alors, au bout de 20 ans, il faut évaluer ce type d'action, évaluer l'impact sur l'insertion des jeunes, alors que le taux de chômage des moins de 25 ans est supérieur.

Je voudrais vous livrer le témoignage d'un conseiller de Mission Locale. Appelons-le Christian, si cela ne gêne pas mon collègue de l'Opposition démocratique mais néanmoins républicaine.

Christian nous dit : « Pour un salaire inférieur à 10.000 F par mois, je suis chargé de mission, responsable de secteur, conseiller emploi, correspondant formation, conseiller jeunes, chargé de relations avec les entreprises, chargé de formation et d'information, chargé d'études, chargé d'accueil emploi, animateur conseil, chargé de projet, etc ... »

Et il conclut : « A vrai dire, je suis indisponible pour les jeunes qui viennent. »

.../...

Ce type de déclaration est une forme d'aveu sur le bilan qu'on peut faire des Missions Locales et je souhaiterais que le bilan soit autre chose que le résultat des comptes rendus d'activités, dont d'ailleurs l'information est difficilement fiable.

Je voudrais qu'on nous dise combien de jeunes ont quitté le réseau.

Je voudrais qu'on nous dise combien de jeunes ont quitté le réseau vers un emploi aidé.

Je voudrais enfin qu'on nous dise combien de jeunes, après une formation ou un emploi aidé, sont retournés à la case départ.

Je crois que les réponses à ces questions nous aideraient grandement à nous positionner et à porter un jugement objectif sur le bilan des Missions Locales.

Je vous remercie.

<u>M. de SAINTIGNON</u> - Madame le Maire, mes chers collègues, juste deux mots pour rendre un hommage appuyé à Pierre MAUROY qui a créé les Missions Locales lorsqu'il était Premier Ministre en 1982 et à celui qui en a fait la proposition, Bertrand SCHWARTZ qui est toujours en activité, et qui a fait œuvre formidable d'action auprès des jeunes de notre pays. Je voulais le dire pour que les choses soient tout à fait claires.

La Mission Locale de Lille fait partie, sous la présidence de Latifa KECHEMIR, des Missions Locales de France dont nous pouvons être particulièrement fiers, à la fois parce que le travail qu'elle mène auprès des jeunes de cette ville, tout à fait exemplaire, et aussi parce que nous savons, et depuis bien longtemps, faire des évaluations extrêmement précises, chaque année plus précises, afin de mieux comprendre d'où viennent les jeunes, quelles sont leurs difficultés, où sont allés les jeunes et comment les difficultés ont été réglées, comment les jeunes ont été accompagnés vers une vie d'hommes et de femmes libres.

Je suis pour ma part très fier de l'action menée par la Mission Locale de Lille, très fier en général d'ailleurs de l'action menée par les Missions Locales de France qui ont l'habitude de se retrouver régulièrement et qui font, aussi bien au plan régional qu'au plan national, l'évaluation très précise des actions qu'elles mènent.

Je ne le dirai jamais assez, il y a là un acte de gouvernement de première envergure, celui que Pierre MAUROY a eu lorsqu'il était Premier Ministre qui s'adressait à la jeunesse de notre pays et qui effectivement nous permet d'accompagner ceux de nos concitoyens qui sont les plus fragiles, ceux de nos concitoyens qui ont parfois mal démarré dans la vie et à qui nous donnons un formidable coup de main pour leur permettre de mener une vie d'hommes et de femmes libres.

Donc, je suis en total, parfait désaccord avec vous.

Madame le Maire - Nous mettons aux voix la délibération 02/316.

Qui est pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui est contre : néant

Qui s'abstient : le Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (Madame KECHEMIR ne participe pas au vote).

.../...

<u>02/317</u> - Programme "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - "Programme de consolidation du dispositif Nouveaux Services - Emplois Jeunes" - Convention financière.

02/318 - Fonds Local d'Aide aux Jeunes - Exercice 2002 - Subvention au C.C.A.S.

02/426 - Soutien aux salariés de l'entreprise SELNOR.

Adoptés.

MAISONS DE QUARTIERS ET CENTRES SOCIAUX

<u>02/319</u> - Equipements de proximité - Maisons de Quartier - Avenants aux conventions provisoires du 26 décembre 2001 - Versements d'une deuxième provision et diverses subventions.

Adopté.

Mes chers collègues, je vous demande encore quelques instants de patience, nous devons voter les délibérations des dossiers 2, 5, 7, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 23.

Qui est pour ? (unanimité)

Merci infiniment.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX, Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

<u>02/297</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Compte Administratif 2001.

<u>02/298</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Service Extérieur des Pompes Funèbres - Affectation des résultats 2001.

<u>02/299</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Festivités du 14 juillet 2002 - Contrat de cession d'exploitation des droits d'un spectacle.

<u>02/300</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Versement du solde de subvention à l'Harmonie Municipale pour l'année 2002.

<u>02/301</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Associations sportives - Versement de subventions exceptionnelles.

02/302 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de primes.

<u>02/303</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Avenant au marché de fleurissement - Entretien des vasques à fleurs de Lille et d'Hellemmes.

02/304 - Commune Associée d'Hellemmes - Asso. des 4 écoles - Versement d'une subvention.

<u>02/305</u> - Commune Associée d'Hellemmes - Spectacles de la Fête de la Musique et le Festival Mozart - Contrat de partenariat sur la Caravane Renaissance.

02/306 - Commune Associée d'Hellemmes - Collège Saint-Exupéry - Versement d'une subvention.

02/354 - Commune Associée d'Hellemmes - Campagne d'année sur l'eau du 27 mai au 1er juin 2002.

Adoptés.

Chemise n°5

Rapporteur : Madame le Maire, en l'absence de Monsieur MUTEZ Conseiller municipal déléqué

COMMERCE

<u>02/320</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconduction du Partenariat avec l'Union Commerciale de Lille-Sud - Subvention.

<u>02/321</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3.1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconduction du Partenariat avec l'Union Commerciale Gambetta - Subvention.

<u>02/322</u> - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce à Lille, Axe 3. 1 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en renforçant le rôle et les moyens des Unions Commerciales - Reconduction du Partenariat avec la Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services (FLCAS) - Financement du poste d'agent de développement et d'animation commerciale polyvalent - Subvention.

Adoptés.

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur FREMAUX, Conseiller municipal délégué

PERSONNEL

02/337 - Rémunération du personnel d'animation des Centres de Loisirs Sans Hébergement.

02/338 - Faubourg des Musiques - Recrutement de personnel.

<u>02/339</u> - Comité des Œuvres Sociales - Prise en charge de l'allocation vacances enfants au titre des avantages collectivement acquis.

Adoptés.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur QUIQUET. Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT- ESPACES VERTS

<u>02/357</u> - Réserve Naturelle Volontaire (Jardin Ecologique - Quartier du Vieux-Lille) - Convention entre l'Association PPJEG et la Ville de Lille pour l'année 2002.

Adopté.

Chemise n°11

Rapporteur : Madame ROUGERIE, Conseillère municipale déléguée

PROJETS ASSOCIATIFS

02/358 - Projets Associatifs - Subventions aux associations.

Adopté.

CONTENTIEUX

<u>02/359</u> - Protocole d'accord entre la société COFRAMENAL, les sociétés DUMEZ EPS et Société Nouvelle des Ets Louis PREVOST et la Ville de Lille.

Adopté.

Chemise n°12

Rapporteur : Madame HENAUT, Conseillère municipale déléguée

DROITS DES FEMMES

02/360 - Centre d'Information des Droits des Femmes - Association à vocation féminine.

02/361 - Parcours de Femmes - Association à vocation féminine.

02/362 - Association Départementale Conjoints Survivants Nord - Association à vocation féminine

<u>02/363</u> - Comité de Lille de l'Union des Femmes Françaises (UEF. Femmes Solidaires) - Association à vocation féminine.

Adoptés.

Chemise n°15

Rapporteur : Madame VERBRUGGHE, Conseillère municipale déléguée

SOLIDARITE INTERNATIONALE DROITS DE L'HOMME

02/374 - Subvention destinée à l'association Cap Humanitaire.

02/375 - Subvention destinée à la Fondation de Lille,

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur : Monsieur KANNER. Adjoint au Maire

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

<u>02/376</u> - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action sociale - Actions liées à l'Enfance (+ 6 ans) - Centres sociaux.

02/377 - Centre de vacances de la Ville de Lille à la base de BOUIN-PLUMOISON - Eté 2002.

<u>02/378</u> - Centre sportif de la Ville de Lille - Centre de Loisirs sans Hébergement - Eté 2002 (du lundi 2 juillet au vendredi 23 août).

Adoptés

Chemise n°17

Rapporteur : Madame STANIEC. Conseillère municipale déléguée

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

<u>02/379</u> - Primes municipales dans le cadre des O.P.A.H. Moulins, Wazemmes, Lille Sud, Fives et courées en complément des aides de l'A.N.A.H.

Adopté.

Chemise n°18

Rapporteur : Madame DA SILVA, Adjointe au Maire

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

<u>02/380</u> - Fournitures vestimentaires destinées au personnel municipal - Appel d'offres ouvert - Années 2003 à 2005.

<u>02/381</u> - Produits d'hygiène et couches bébés destinés aux crèches municipales - Appel d'offres ouvert - Années 2003 à 2005.

Adoptés.

Chemise n°19

Rapporteur : Madame CULLEN, Adjointe au Maire

CULTURE

<u>02/382</u> - Subventions aux associations culturelles - Conventions entre la Ville et les associations culturelles.

.../...

02/383 - Acquisition d'une œuvre d'art d'Anne Mortiaux.

02/384 - Association "Les Rencontres" - Adhésion de la Ville de Lille - Règlement de la cotisation.

02/385 - Fondation Wicar - Pensionnaires pour 2003 et 2004.

<u>02/386</u> - Partenariat Ville de Lille/AFAA - Récupération d'une somme de 38.112,25 Euros - Admission en recettes et réemploi.

<u>02/387</u> - Ateliers d'Images et d'Arts Plastiques - Mise en place d'une nouvelle tarification à partir de l'année scolaire 2002/2003 pour les cours, ateliers et stages - Admission en recettes.

<u>02/388</u> - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et le Conseil Général du Nord relative à un dépôt d'œuvres.

02/389 - Palais des Beaux-Arts - Exposition rétrospective Carolus DURAN du 7 mars au 9 juin 2003.

<u>02/390</u> - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et l'Association Française d'Action Artistique (A.F.A.A.) relative à la production de l'exposition "Lumières et Ténèbres - Art et civilisation du Baroque en Bohème".

02/391 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Galerie Nationale de Prague relative à l'organisation de l'exposition " Lumières et Ténèbres - Art et civilisation du Baroque en Bohème".

02/392 - Musée de l'Hospice Comtesse - Catalogues - Retrait de la vente.

<u>02/393</u> - Musée d'Histoire Naturelle - Don de pièces de collection par la Société des Amis des Musées de Lille.

Adoptés.

<u>02/394</u> - Musée d'Histoire Naturelle - Enrichissement des collections ethnographiques - Information.

Le Conseil Municipal prend acte.

<u>02/395</u> - Conservatoire National de Région - Spectacle de danse organisé à Douvrin avec la participation des élèves de danse contemporaine - Montant à payer par l'organisateur - Admission en recettes.

Adopté.

Chemise n°20

Rapporteur : Monsieur PLANCKE, Conseiller municipal délégué

PATRIMOINE

02/396 - Chorales - Dédommagements de frais de transport.

Adopté.

Chemise n°21

Rapporteur : Madame PHEULPIN-COQUEL, Conseillère municipal déléquée

BIBLIOTHEQUES ET LECTURE

02/397 - Associations diverses - Lecture publique - Attribution de subventions.

<u>02/398</u> - Bibliothèque Municipale - Adhésion à l'agence de coopération des Bibliothèques en Nord/Pasde-Calais "NUM & LIV".

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Madame le Maire, en l'absence de Monsieur LENGLET Adjoint au Maire

COLLEGES, LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

01/399 - Collèges, Lycées, Enseignement Supérieur - Subventions aux associations.

Adopté.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame BOCQUET. Adjointe au Maire

PETITE ENFANCE - P.M.I. POUPONNIERE ET CRECHES

02/400 - Les Centres d'Animation de la Petite Enfance (CAPE) - Formation - Organisme IDIAME.

02/401 - Remises gracieuses - Titres de recette 18042 et 15715 en faveur de familles lilloises en difficulté.

<u>02/402</u> - Contrat Enfance - Subventions 2002 destinées à des structures diverses, associatives ou publiques oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.

02/403 - Contrat Enfance - Projet de Quartier Centre - Versement de subventions.

<u>02/404</u> - Activités Petite Enfance dans le quartier du Faubourg de Béthune - Versement de subventions à la Maison de quartier des Bois Blancs.

02/405 - Contrat Enfance - Centres de Loisirs Maternels - Financements.

Adoptés.

Je vous souhaite une bonne soirée et je vous remercie.

(séance levée à 20h20).